



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

2^e séance du Conseil général

Lundi 2 juillet 2012 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Pierre-Yves Blanc (Verts)

Trente-quatre Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Bühler Pascal, Camarda Valérie, Chantraine Hugues, Chollet Clarence, Clerc Célia, Curty René, Duding Laurent, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gazareth Pascale, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Hess Michel, Jemmely Josiane, Kitsos Philippe, Locatelli Silvia, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Rappan Yannick, Robert-Nicoud Florian, Schafroth Marc, Strub Yves, Ummel Christophe, Vurucu Inan, Wenger Fabien, Ziegler Daniel

Excusé(e)s : Borel Pierre-Alain, Huguenin-Elie Théo, Imeri Shaip, Monard Anne

Le Conseil communal siège *in corpore*:

M. Pierre-Yves Blanc, Verts: Mesdames, Messieurs, je vous salue toutes et tous bien chaleureusement pour cette deuxième séance de la législature.

Je vous informe que nous avons reçu deux courriers. Le premier est adressé par l'association Suisse-Cuba et concerne l'année de l'eau, Solidarité eau. Le deuxième document concerne la révision des comptes de la fondation Winterthour La Chaux-de-Fonds.

Amendement UDC (Cinepel)

Article premier.- Le conseil communal est autorisé à mettre à disposition un prêt de CHF 250000.- ~~sans intérêt~~ avec un intérêt au taux préférentiel de 1.5% à Cinepel SA.

Marc Schafroth

Postulat UDC (Cinepel)

Le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un règlement concernant les prêts avec ou sans intérêts, ceci dans les plus brefs délais.

Marc Schafroth

Motion NPL**Police de proximité**

Le groupe UDC observe dans les rues de notre ville une augmentation de la petite délinquance, des incivilités et d'un sentiment d'insécurité exacerbé au sein de la population.

Devant ce constat, il nous apparaît qu'une des mesures importantes serait de remettre en place une réelle police de proximité.

Bien sûr, avec le passage à la police unique, la ville a économisé un demi-million ... mais cette économie valait-elle vraiment ce prix?

En conséquence, nous demandons au Conseil communal d'étudier toutes les solutions pour pallier ce problème, y compris la réintroduction d'une police communale ou même la sortie de police neuchâteloise.

Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Michel Hess

Amendement du groupe NPL au rapport Cinepel

Article 4 : Nouveau :

L'article 6 de l'arrêté du 21 février 1996 relatif à la perception d'une taxe sur les billets de spectacle est modifié comme suit :

e) du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016, les billets de représentations cinématographiques projetées dans les établissements digitalisés au 31 décembre 2012. (Nouveau).

Article 5 : Article 4 ancien

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

Interpellation NPL

Nouveau concept de communication ?

Le mois de juin a été marqué, entre autres, par d'épiques échanges médiatiques entre le Conseil Communal et le Président local du Club d'athlétisme.

Toutefois, nous avons été surpris de constater que les vifs propos échangés l'ont été par le biais des médias.

Le Conseil Communal, bien qu'épaulé par un chargé des aspects promotionnels de la Ville et un chargé des relations publiques, a choisi de rendre sa réponse publique en la distribuant aux médias locaux.

Il est même fort probable que le destinataire du courrier du chef du dicastère concerné l'ait réceptionné après les médias...

Le Conseil Communal peut il dès lors nous indiquer :

1. La nature du litige ;
2. La responsabilité éventuelle de ses services dans les constatations du président du Club d'athlétisme ;
3. S'il cautionne l'envoi d'un courrier privé en copie aux médias ;
4. S'il estime que pareille méthode est propre à désamorcer un conflit ?
5. Si les personnes en charge de la communication ont été consultées ;
6. Les mesures prises dans le cadre d'une séance de conciliation.

Nous vous remercions de votre prochaine réponse.

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

Interpellation NPL

Solde Migratoire des contribuables, la fin d'un tabou ?

Le 28 juin 2012, la Chancellerie d'Etat communiquait que pour 2010 le flux des contribuables de notre Canton était toujours négatif.

Sur le plan Cantonal, l'impact du flux négatif des contribuables représente une perte de CHF 29,4 millions en termes de revenus et de CHF 14,5 millions en termes de fortune.

Bien que complet et très détaillé, ledit rapport n'indique pas les conséquences pour les communes en tant que telles.

Le Conseil Communal peut-il nous indiquer pour notre Commune en 2010

- 1) Si le flux est positif ou négatif ;
- 2) Le nombre de contribuables concernés ;
- 3) L'éventuel gain/perte en termes de revenus ;
- 4) L'éventuel gain/perte en termes de fortune.

Nous vous remercions de votre prochaine réponse.

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

Amendement PS

à la motion : *verra-t-on fleurir des installations photovoltaïques sur nos toits*

Modification de l'article c) en ajoutant :

Il faut continuer au moyen, par exemple, de coopérative énergétique.

Monique Gagnebin, Daniel Musy, Katia Babey

Amendement PLR (Cinepel)

L'article 2 est complété de la façon suivante :

« Le prêt est consenti avec un intérêt de 1,5%, représentant la moitié du taux moyen d'emprunt de la ville. Ce taux favorable est consenti dans la mesure où Cinepel donne l'assurance de tout mettre en œuvre, dans la mesure du possible, pour garantir une offre culturelle variée, d'assurer la pérennité de Fête du cinéma et de la Lanterne magique et de poursuivre sa collaboration avec des institutions culturelles et les écoles.

Claude-André Moser

Amendement PS (Cinepel)

Modification de l'art. 3 :

Art. 3.- Le remboursement intégral du prêt deviendrait immédiatement exigible si l'une ou l'autre des **trois** conditions suivantes n'était pas remplie :

- Réalisation et réception des travaux avant la fin de l'année 2012
- Maintien et activité des cinq salles de la Ville jusqu'au remboursement intégral du prêt au moins

- Poursuite du soutien à "La Lanterne Magique" et à la Fête du cinéma

Création d'un nouvel article 4 en remplacement de l'Art. 4 qui devient l'Art. 5

Art. 4.- Le Conseil communal invite Cinepel SA à renforcer la projection de films en VO et les séances scolaires à prix réduit

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté

Pascal Buhler, Katia Babey, Monique Gagnebin

Interpellation urgente Verts-POP

Elargissement de la route des Menées et de l'allée du Tourbillon avec jonction au sud de Cartier

C'est avec un très grand étonnement que nous avons appris la mise à l'enquête publique de la route susmentionnée et le lancement d'un appel d'offres dans la Feuille officielle.

Cette manière de faire ne correspond pas aux engagements pris par le Conseiller communal M. Laurent Kurth lors de la séance du Conseil général du 3 avril de cette année. Engagements à ne pas utiliser l'autorisation de construire cette route (sauf

le prolongement du côté de Patek Philippe) si celle-ci ne pouvait pas être exploitée par les TRN (voir les citations ci-dessous). Or, les TRN ont clairement déclaré que la pente était trop raide pour les bus et qu'ils n'y enverraient même pas un minibus !

Au cours de la même séance, on nous a dit qu'il y avait urgence parce que l'Etat ne subventionnerait plus la ligne 5 au delà de décembre 2012. Renseignements pris récemment auprès de l'Office des transports, il apparaît que l'Etat est prêt à accorder sa subvention pour une année encore pour autant que la ville maintienne son financement. Cette ouverture de l'Etat à maintenir sa subvention en 2013 nous avait été communiquée en séance des infrastructures au mois d'avril déjà, mais aujourd'hui, le Service d'urbanisme continue de dire qu'il y a urgence à cause de la position de l'Etat

Dans cette situation de non entrée en matière des TRN et de maintien de la subvention de l'Etat, lancer un appel d'offre dans l'urgence en vue de la réalisation de cette route est incompréhensible pour nous.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de s'expliquer à ce sujet et de nous dire pourquoi il ne renonce pas à ce projet en attendant une meilleure alternative.

Laurent Kurth : «Le Conseil communal sollicite de votre part l'autorisation de réaliser, mais, contrairement à la plupart de vos autres votes, pas encore le mandat de réaliser. Il informe et prend l'engagement, devant le Conseil général, que cette autorisation ne sera pas utilisée si la route ne peut pas être exploitée par les TRN (c'est-à-dire qu'aucune solution n'est trouvée dans les semaines qui viennent). Il demande donc au Conseil général de voter l'arrêté, dans cet esprit Malgré les responsabilités limitées de sa part il formule, à votre égard, regrets et excuses pour cette situation, dont il s'expliquera, pour le surplus, avec les TRN. » p. 4234 du PV du CG du 03.04.2012

Laurent Kurth : «Je vous invite à accepter ce projet, dans l'esprit dit en introduction, c'est-à-dire comme autorisation donnée au Conseil communal, qui n'en fera usage que, et uniquement si, une solution permettant d'exploiter cette route est trouvée avec les TRN dans les prochaines semaines», p. 4244 du PV du CG du 03.04.2012

Clarence Chollet, Monique Erard, Laure-Anne Herrmann Brand, Charles-André Favre, Maria Belo

Amendement Verts (Cinepel)

L'article premier de l'arrêté est modifié comme suit :

Le Conseil communal est autorisé à mettre à disposition un prêt de 250000 francs, portant intérêt à 2,9%, à Cinepel SA.

L'article 2 est modifié comme suit :

Le prêt sera remboursé en trois tranches à raison de 140000 francs plus intérêt les 31 mars 2017 et 2018 et de 120'000 francs plus intérêt au plus tard le 31 mars 2019.

Philippe Kitsos

Amendement PLR (Cinepel)

L'article 2 est complété de la façon suivante:

Le prêt est consenti avec un intérêt de 2.9% exigible au plus tard à l'échéance du prêt

Claude-André Moser, Yves Strub, René Curty, Yves Morel, Sylvia Morel

Amendement Conseil communal (Cinepel)

Article 1, nouvel alinéa 2 - Le prêt sans intérêt est consenti dans la mesure où Cinepel SA donne l'assurance de tout mettre en œuvre, dans la mesure du possible, pour garantir une offre culturelle variée, d'assurer la pérennité de la "Fête du cinéma" et de la "Lanterne magique", de poursuivre sa collaboration avec les institutions culturelles et les écoles et de renforcer la projection de films en version originale.

2^e séance du Conseil général

Lundi 2 juillet 2012 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal du 13 juin 2012 relatif à l'octroi d'un prêt sans intérêt de CHF 250'000.- à Cinepel SA
2. Rapport du Conseil communal du 13 juin 2012 relatif
 - a. à une demande de crédit de CHF 272'400.- pour l'acquisition des terrains pour l'implantation de la plateforme de transbordement
 - b. au changement d'affectation partiel des biens-fonds n°10'936 et 10'949 du cadastre de La Chaux-de-Fonds
3. Motion de Mme Katia Babey et consorts déposée le 30 mai 2011 *Une manière festive de faire connaissance*
4. Motion de Mme Sarah Diaz et consorts déposée le 7 septembre 2011 *Campagne de sensibilisation aux déchets de chewing-gum*
5. Motion de M. Olivier Ratzé et consorts déposée le 28 septembre 2011 *Pour des vélos en libre service dans les Montagnes neuchâteloises*
6. Motion de Mme Mariette Mumenthaler et consorts déposée le 28 novembre 2011 *Verra-t-on fleurir des installations photovoltaïques sur nos toits ?*
+ amendement UDC
7. Motion de M. Christophe Ummel et consorts déposée le 14 décembre 2011 *Développons l'énergie photovoltaïque en ville*
+ amendement UDC
8. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 14 décembre 2011 *Fiscalité*
9. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 14 décembre 2011 *Remboursement de la dette*
10. Motion de Mme Silvia Locatelli et consorts déposée le 6 février 2012 *Pour un tri carton / plastique plus performant*
11. Motion de M. Olivier Ratzé et consorts déposée le 3 avril 2012 *Poissons d'avril sur le POD*
12. Motion de Mme Célia Clerc et consorts déposée le 26 avril 2012 *Commune engagée*

13. Motion de M. Yves Strub et consorts déposée le 26 avril 2012 *pour soutenir nos PME locales et favoriser la création d'emplois*
 14. Motion de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 26 avril 2012 *Création d'un nouveau centre sportif et de loisirs aux Mélézes*
 15. Motion de Mme Silvia Locatelli et consorts déposée le 26 avril 2012 *Oui à l'intégration, stop aux discriminations*
- + Interventions éventuelles déposées le 21 juin

Pierre-Yves Blanc
Président du Conseil général

Rapport du Conseil communal **relatif à l'octroi d'un prêt sans intérêt de CHF 250'000.- à** **Cinepel SA** (du 13 juin 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons une demande de crédit de CHF 250'000.- nécessaire à l'octroi d'un prêt sans intérêt à Cinepel SA. Prêt qui devra être intégralement remboursé au plus tard le 31 décembre 2016.

Introduction

Jadis, il fallait se déplacer, parfois loin, pour visionner les films à leur sortie. Le Canton de Neuchâtel a ensuite profité du dynamisme des cinémas locaux pour offrir à la population une riche diversité de films, souvent en même temps que les plus grandes villes.

Les quelque vingt éditions de la Fête du cinéma, Passion cinéma ou encore le Festival des films du Sud confirment, entre autres, l'importance d'un cinéma de qualité. Les activités sont donc multiples dans les salles de la ville. Les plus jeunes ne sont pas oubliés notamment grâce à "La Lanterne Magique", un des projets dont Vital Epelbaum, fondateur de Cinepel SA, a été l'un des défenseurs. En outre, un abonnement de cinéma a vu le jour dans les années quatre-vingt. Il apparaît ainsi que beaucoup d'habitants ou de visiteurs fréquentent à un moment ou à un autre les salles de cinéma. Enfin, il peut être relevé de manière générale que l'offre à La Chaux-de-Fonds est étonnante pour une ville de cette taille. Il en découle une réjouissante diversité culturelle.

Les habitudes de consommation actuelles

Les nouveaux supports de diffusion (DVD, le cinéma à la carte VOD, etc....), les "Home cinémas" proposés à des prix toujours plus compétitifs et dont la qualité ne cesse de s'améliorer, représentent une concurrence non négligeable pour les salles obscures. Ces dernières doivent donc évoluer et rester en phase avec l'air du temps. Les films 3D en sont un exemple concret.

Cinepel SA

Cinepel SA, au capital-actions de CHF 1'000'000.-, est une entreprise indépendante et familiale appartenant à la famille Epelbaum. La société emploie quelque 75 salariés et regroupe tous les cinémas des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds (excepté celui de l'ABC), soit 12 salles, réparties sur 8 sites. La famille Epelbaum exploite aussi les cinémas de Bienne, sous le nom d'une autre société, Cinevital. La société Cinepel est propriétaire des bâtiments qui abritent les deux « triplex », de l'Apollo à Neuchâtel et du Scala à La Chaux-de-Fonds, et est locataire pour le surplus.

Au cours de ces trois dernières années, c'est une moyenne annuelle de 400'000 personnes qui ont fréquenté les salles des deux villes dont plus de 130'000 pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. La taxe sur les spectacles perçue par notre ville dans les salles de Cinepel SA représente une recette annuelle de l'ordre de CHF 130'000.- dont le 40% est reversé au Fonds cantonal pour le cinéma.

De la pellicule au digital

Le passage du 35 mm au digital représente une véritable révolution qui occasionne d'importants investissements pour les exploitants de salles. Le calendrier annoncé initialement par les distributeurs prévoyait le basculement complet entre les deux technologies à l'horizon 2016. Or ces derniers ont décidé, unilatéralement, d'accélérer le rythme et ont fixé la fin de l'année 2012 comme délai ultime pour l'abandon du 35mm. Cette décision met, de fait, le couteau sous la gorge des exploitants qui sont condamnés, soit à consentir de très importants investissements sur une période beaucoup plus courte que prévue, soit à abandonner l'exploitation de certaines salles. En effet, ne pas disposer de la technologie idoine implique, à court terme déjà, de se couper de la filière de distribution des films. Le phénomène, orchestré précisément par les distributeurs qui ont pour ambition de contrôler la filière cinématographique de la production à la diffusion, peut être observé dans le reste du pays, avec parfois des fermetures de salles à la clé, comme à Sierre ou à Yverdon-les-Bains. A Delémont et à La Neuveville, les collectivités publiques ont d'ailleurs versé des subventions dans ce contexte. Le thème est d'actualité dans nos régions puisque le soutien aux cinémas associatifs est précisément débattu au sein du Réseau des villes de l'Arc jurassien.

A La Chaux-de-Fonds, Cinepel SA a déjà "digitalisé" les cinémas Plaza, Scala 1, 2 et 3 (pour cette dernière salle un montant de plusieurs dizaines de milliers de francs doit encore être payé). Les montants consentis pour cet investissement représentent plus de CHF 800'000.-, dont CHF 240'000.- pour le Plaza dont la Ville est propriétaire. A cela vient s'ajouter un million de francs que la société a également dû investir dans ses salles de Neuchâtel. En ce qui concerne notre ville, il reste donc à équiper le Cinéma Eden dont la poursuite de l'exploitation est clairement mise en péril par l'accélération du processus de digitalisation initié par les distributeurs. Il est significatif de constater, aujourd'hui déjà, que la direction de Cinepel rencontre de grandes difficultés à trouver des copies 35mm pour garantir la programmation de cette salle, au point que des films sont laissés à l'affiche, faute de trouver d'autres propositions.

Moins de deux ans après la fermeture définitive du Corso, le Conseil communal a estimé qu'une nouvelle fermeture de salle induirait des effets négatifs non négligeables, tant en terme de politique culturelle que d'attractivité de notre ville. A ce propos il convient de relever les éléments suivants :

- Les cinémas sont en règle générale des acteurs importants des centres-villes. Ils participent largement à leur dynamisme et à attirer des populations externes à la ville. C'est d'autant plus vrai pour La Chaux-de-Fonds. En effet, en tant que pôle urbain au centre d'une population de plus de 100'000 habitants, elle est la seule à proposer une grande diversité de films et à posséder des infrastructures multiples et de grande capacité. Grâce à ces infrastructures, elle peut donc jouer pleinement son rôle de pôle régional et renforce son caractère urbain ;
- Contribuant largement au dynamisme du centre-ville, les cinémas permettent également d'amener une clientèle supplémentaire aux restaurants et bars de la ville. Le choix varié des films proposés permet d'attirer des publics différents et, ainsi, participe à la mixité sociale en termes de fréquentation du centre-ville (âge et niveau socio-économique notamment) ;
- En termes d'image, la réputation d'une ville repose notamment sur la qualité de sa vie nocturne. Pour La Chaux-de-Fonds, sa réputation est très bonne grâce, entre autres, à son offre variée et riche en matière culturelle et à la qualité de ses établissements publics. Les cinémas participant à élargir l'offre culturelle, il s'agit de préserver les atouts de notre ville ;
- Une étude universitaire "*Etude Spatiale Transfrontalière*" (Yann Dubois, 2011) a permis de dégager les points suivants en lien avec la fréquentation des cinémas (étude réalisée sur 450 habitants de Morteau et Villers-le-Lac) : 90% des personnes interrogées pratiquent des loisirs en Suisse. La moitié de ces personnes viennent notamment en Suisse pour aller au cinéma, dont 15% au moins une fois par mois. A noter encore que 33% de ces personnes reviennent le week-end pour pratiquer leurs loisirs à La Chaux-de-Fonds (ce qui confirme le rôle de notre ville comme pôle régional transfrontalier).

Pour être tout à fait complet, il convient également de faire référence à une autre étude menée sur l'offre cinématographique dans le Canton de Neuchâtel (Cinéma Paradiso ?, Franck Braun, 2009). Cette dernière relevait : *"qu'en comparaison avec d'autres régions de notre pays, l'offre cinématographique à disposition dans notre canton est très bonne sur le plan de la diversité. Et cela en dépit de conditions généralement plus difficiles pour des villes de moyenne importance, comme Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Compte tenu de son potentiel, notre canton est en tête de toutes les régions considérées, approchant même l'offre maximale d'une grande agglomération comme Lausanne. Dans son étude, l'auteur montre aussi que l'offre cinématographique dans le canton n'est pas uniquement dictée par le marché. Travaillant en partenariat avec les exploitants, des organisations en pleine expansion comme le Festival International du Film Fantastique de Neuchâtel (NIFFF) et le club de cinéma pour enfants La Lanterne Magique contribuent à encourager la diversité, tout en pérennisant la transmission de la culture cinématographique. Ce constat vaut aussi pour Passion Cinéma et d'autres initiatives culturelles*

comme La Fête du Cinéma ou le ciné-club Halluciné, ce qui permet de relever la densité d'une offre culturelle complémentaire unique en Suisse pour une région dite périphérique. Selon cette étude, les différentes collaborations entre acteurs culturels et économie privée ont vocation de modèle".

La conclusion de cette étude décrit la phase de transition très délicate que connaît actuellement l'exploitation cinématographique en général, avec les pressions et incertitudes que cela suppose en particulier pour les cinémas indépendants. Elle souligne "*qu'il serait regrettable que le très haut niveau de l'offre cinématographique dans notre région en pâtisse. Maintenir ce niveau implique aussi que les pouvoirs publics, qui ont contribué à cette heureuse réussite pour une part non négligeable, continuent à apporter leur soutien à ses différents acteurs culturels".*

Financement

L'examen des comptes de la société Cinepel SA fait apparaître que celle-ci est saine, mais ne dégage pas de grandes marges. En tout cas, il est clair qu'après les efforts déjà fournis, elle n'est plus en mesure, sans aide, d'assumer la seconde phase d'adaptation à laquelle elle est contrainte par les distributeurs. Ses liquidités ne sont pas suffisantes. Le dispositif de soutien prévu au niveau fédéral ne peut pas être actionné dans le cas d'espèce car il s'adresse exclusivement aux cinémas qui sont exploités dans le cadre associatif, c'est-à-dire par des sociétés sans buts lucratifs. Le Canton a été sollicité, mais il n'est pas entré en matière. La Loterie romande, également sollicitée, n'a également pas pu répondre à cette demande compte tenu du caractère commercial de l'activité développée par Cinepel SA. Enfin, et toujours dans le but de pérenniser l'exploitation de l'ensemble de ses salles, Cinepel SA a sollicité le soutien des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Une offre culturelle variée et de qualité est indispensable à l'attractivité du centre-ville. Le cinéma draine un nombreux public. Les cinéphiles remplissent les bars et les restaurants, avant et après les représentations. C'est une chance pour la ville que les salles de cinéma se situent en son centre, plutôt qu'en périphérie, sous forme de multiplex comme la tendance se développe d'une manière générale dans toute l'Europe. Un soutien est opportun dans ce contexte.

Dans ces circonstances, le Conseil communal sollicite votre Autorité pour la mise à disposition d'un prêt sans intérêt de CHF 250'000.- en vue de soutenir le financement de la mue technologique des salles de notre Ville. Le Conseil communal souhaite que cette avance soit remboursée en deux tranches, à raison de CHF 125'000.- aux 31 décembre 2015 et 2016. Deux conditions nous paraissent devoir être imposées, leur non respect entraînant l'exigibilité immédiate du montant prêté. D'abord, les travaux nécessaires à la poursuite de l'exploitation du Cinéma Eden doivent avoir été réalisés avant la fin de cette année, ce qui est d'ailleurs prévu. En outre, Cinepel SA doit être formellement invitée, sous réserve d'événements indépendants de sa volonté, à maintenir en activité ses cinq salles. Le prêt fera l'objet d'un contrat, qui intégrera ces points.

Situation de l'ABC

Le Conseil communal souhaite profiter de l'occasion qui lui est donnée par l'examen par votre autorité de ce rapport pour vous informer également sur la digitalisation de l'ABC.

Le Cinéma ABC, exploité par l'association portant le même nom, a été digitalisé à la fin du mois d'avril dernier. Le coût global de l'installation (projecteur, serveur, et adaptation de la cabine de projection) représente un montant d'environ CHF 100'000.- qui a pu être financé de la manière suivante :

- L'OFC entre en matière jusqu'à 50% des coûts du matériel (mais ne soutient pas les aménagements nécessaires des cabines de projection) soit un montant d'environ CHF 46'000.-
- Le montant est versé en quatre annuités et pendant cette période l'ABC perd l'aide à la diversité, une subvention annuelle de l'OFC qui équivaut à une moyenne de CHF 6'000.-. Donc le soutien de l'OFC représente un montant net de CHF 22'000.-
- La Loterie romande prend en charge la différence, soit les autres 50% du matériel, la totalité des aménagements de la cabine et compense également les CHF 24'000.- d'aide à la diversité non allouée pendant quatre ans. Soit un montant total de l'ordre de CHF 78'000.-

Ainsi grâce au soutien de l'OFC mais surtout à celui de la Loterie romande, le Cinéma ABC a pu s'équiper sans avoir à investir directement dans ce nouveau matériel.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature et éléments relatifs au développement durable

La présente démarche s'inscrit de manière tout à fait cohérente dans les objectifs du programme de législature, ainsi que dans ceux liés au développement durable, car elle permet de préserver la diversité d'une offre culturelle importante pour notre ville en matière cinématographique et de pérenniser la présence de salles de cinéma en centre ville, alors que de plus en plus fréquemment, l'offre cinématographique est "délocalisée" en périphérie des villes dans de zones commerciales, ce qui implique généralement un accroissement non désiré de la mobilité individuelle.

Conséquences sur les finances

La charge pour la Ville d'un prêt sans intérêt de CHF 250'000.- calculé au taux de 2.9% (taux moyen des emprunts de la Ville) sur la moitié de la dépense (compte tenu des remboursements) représente une charge annuelle moyenne de CHF 3'625.-.

Collaboration intercommunale

Le présent rapport s'inspire largement de celui qui a été approuvé par 32 oui et 2 abstentions par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel en avril 2012.

Ainsi la Ville de Neuchâtel a octroyé à Cinepel SA un prêt sans intérêt de CHF 400'000.-, remboursable intégralement au plus tard au 31 mars 2019. Lors des débats, les groupes ont relevé le caractère exceptionnel d'une aide financière publique à une entreprise privée. Mais l'importance culturelle de la diversité de l'offre et celle, économique, de la présence pour le centre-ville de salles de cinéma ont convaincu le législatif neuchâtelois d'accorder cette aide.

Conclusion

Le cinéma est confronté à une évolution rapide et majeure. Les conséquences financières sont considérables. Le train doit impérativement être pris. Il n'en va pas seulement de l'intérêt de l'exploitant, mais également de celui de la Ville, dont l'attractivité du centre est en jeu. Cinepel SA est incontestablement un acteur culturel important et doit être encouragé, dans l'intérêt de tous.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter ce rapport en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Pierre-André Monnard Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu le rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à mettre à disposition un prêt de CHF 250'000.- sans intérêt à Cinepel SA.

Art. 2.- Le prêt sera remboursé en 2 tranches à raison de CHF 125'000.- les 31 décembre 2015 et 2016.

Art. 3.- Le remboursement intégral du prêt deviendrait immédiatement exigible si l'une ou l'autre des deux conditions suivantes n'était pas remplie :

- Réalisation et réception des travaux avant la fin de l'année 2012
- Maintien en activité des cinq salles de la Ville jusqu'au remboursement intégral du prêt au moins

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

M. Marc Schafroth, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais intervenir en deux temps.

Il y a quelques années déjà, des gens se rendaient au cinéma voir le dernier film sorti, mais également - et pour certains SURTOUT - les actualités. Ceci était notamment dû au fait que la télévision était un appareil rare dans les foyers.

Aujourd'hui, les actualités ont disparu du grand écran, mais la magie de se plonger dans un film en grand format, ou même en 3D, ne s'estompe pas, malgré la télévision, devenu objet quasiment incontournable dans les ménages.

Le groupe UDC est favorable au maintien des salles de cinéma, offrant ainsi un moment de divertissement à notre population, sans oublier qu'il est un vecteur culturel important dans la vie d'une commune.

Notre groupe soutiendra certainement ce rapport, mais après traitement de l'amendement que nous avons déposé, lequel sera déterminant pour notre prise de position finale.

Le groupe UDC souhaite également poser une question au Conseil communal et, finalement, il déposera un postulat.

En page 6, nous sommes en présence d'un chapitre "Respect des lignes prioritaires fixées dans le programme de législature". De quel programme de législature parle-t-on? Celui de la dernière législature, qui n'a plus de validité à ce jour, puisque nous avons pris acte de son bilan? Ou celui dont nous n'avons encore rien vu et, de ce fait, au sujet duquel nous n'avons pas pu nous prononcer?

Comme déjà mentionné, notre groupe a déposé un amendement concernant l'article premier. Nous y reviendrons en temps voulu, de même que sur le postulat traitant du même sujet.

Concernant la deuxième phase, celle-ci est un peu plus délicate et plus gênante. Les groupes ont été contactés la semaine dernière par la presse, RTN qui plus est, pour savoir quelle serait notre position face à ce rapport. Ces informations devaient être confidentielles entre la presse et les interlocuteurs et devaient faire partie du compte-rendu de demain.

Ce soir, à 17h17, nous avons reçu un courriel du directeur de Cinepel faisant mention de tous les amendements déposés concernant ce sujet, amendements qui lui ont été transmis par une journaliste de RTN. Il y a là un immense problème et nous estimons que la confiance est rompue.

Si je tenais à venir sur ce sujet, c'est pour vous dire à quel point, aujourd'hui, il n'est plus de mise de s'adresser à la presse avant même que les séances du Conseil général aient eu lieu.

J'interviendrai à nouveau pour défendre l'amendement et le postulat. Je vous remercie de votre attention.

M. Pascal Bühler, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le Parti socialiste a pris connaissance du rapport relatif à l'octroi d'un prêt sans intérêt de 250'000.- francs à la société Cinepel.

Je ne vous cacherais pas que, si la teneur de ce rapport n'a pas déchaîné de "Passion cinéma" au sein de notre groupe, en raison de son synopsis beaucoup trop financier, elle a permis en revanche de discuter de la place et de l'importance des salles de cinéma, ainsi que de l'offre culturelle cinématographique au sein de notre ville.

Ainsi, nous partageons l'avis du Conseil communal lorsqu'en particulier ce dernier indique dans son rapport que les cinémas sont des acteurs importants des centres-villes, qu'ils participent largement à leur dynamisme et à attirer des populations externes à la ville, ainsi que des publics différents, permettant ainsi une mixité sociale que nous dirons bienvenue.

La présence de cinémas, au centre-ville, et le nombre et la diversité des films projetés permettent ainsi d'élargir l'offre culturelle de notre cité. Sur ce point, il convient non seulement d'appuyer les propos de M. Franck Braun mentionnés dans le rapport en pages 4 et 5, mais également et surtout de mentionner un passage qui a été omis dans ce rapport et qui a toute son importance à nos yeux ...

En effet, M. Braun a également précisé dans son étude : *"Si la région cinématographique de La Chaux-de-Fonds devance celle de Neuchâtel quant à la diversité de son offre, c'est principalement grâce à la programmation du cinéma ABC, qui favorise de manière continue et conséquente les films qui correspondent aux critères relatifs à cette diversité (majoritairement des films d'autres provenances que les Etats-Unis, des films documentaires, etc.). Il n'existe pas à Neuchâtel de salle avec un profil de programmation aussi marqué"*.

Il nous semble important ici de "rendre à César ce qui est à César" en n'oubliant pas de citer non seulement l'existence, mais également l'importance du cinéma ABC dans notre ville, dont la présence et la vitalité doivent être impérativement maintenues, voire sauvegardées.

A ce sujet, nous encourageons vivement la société Cinepel - et nous nous permettons d'insister sur ce point, sans en faire néanmoins une condition formelle de l'octroi du prêt – à maintenir, voire développer, une collaboration loyale et constructive avec l'ABC, de manière à permettre à ces deux entités d'exister séparément, de cohabiter pacifiquement et de présenter au public amateur ou cinéphile une large palette de films de tout genre et de tout âge !

Le rapport qui nous est soumis ce soir aurait pu être un document dressant un état et un bilan de la situation de la culture cinématographique en ville, mais il n'est en fait qu'un simple rapport de demande de crédit et il n'est dès lors pas nécessaire de demander aux "Men in black" de venir chasser "l'Alien" ni de "rechercher Susan désespérément" !

Nous avons ainsi pris acte et sommes conscients que le passage du 35 mm au digital représente une véritable révolution technologique occasionnant d'importants investissements pour les exploitants de salles - si ces derniers veulent maintenir leur activité - ce d'autant plus que l'échéance pour procéder à ce transfert technologique a été fixée à la fin de cette année.

Nous avons également pris bonne note, à la lecture de ce rapport, qu'il reste en notre ville à équiper le cinéma Eden "*dont la poursuite de l'exploitation est clairement mise en péril par l'accélération du processus de digitalisation initié par les distributeurs*". Nous partageons l'avis du conseil communal qu'une nouvelle fermeture serait néfaste, tant en terme de politique culturelle que d'attractivité de notre ville.

Il n'empêche qu'il n'est pas fréquent qu'une société commerciale puisse bénéficier d'un prêt d'une collectivité publique, mais également pas très heureux dès qu'il s'agit d'un prêt sans intérêt.

En effet, ce n'est pas en soi le prêt d'une somme sans intérêt qui nous pose problème. Nous avons récemment octroyé un prêt similaire, pour un montant largement supérieur, à la fondation Arc en Scènes pour la rénovation de la salle de Musique et cela était tout à fait justifié, compte tenu en particulier du caractère culturel de ladite fondation et de ses buts.

Il en va différemment ici, puisqu'il s'agit d'une société commerciale à but lucratif, et nous réservons d'ores et déjà notre position quant aux amendements qui ont été déposés sur ce sujet.

A ce stade, le Parti socialiste acceptera le rapport et l'octroi d'un prêt de 250'000 francs, de manière à soutenir le financement de la mue technologique des salles exploitées par Cinepel SA. Il souhaite néanmoins que l'Arrêté soit amendé de manière à pouvoir obtenir des garanties quant au maintien de certaines activités cinématographiques actuelles, telles que "La Lanterne Magique", dont feu M. Vital Epelbaum, a été l'un des défenseurs, et la Fête du Cinéma.

De même, il nous semble également important que l'octroi de ce prêt puisse permettre de renforcer la projection de films en VO et favoriser, voire augmenter, la fréquence des séances scolaires à prix réduit, de manière à offrir et ouvrir les salles de cinéma aux enfants et adolescents des écoles.

Nous espérons vivement que ces deux amendements, qui seront développés plus tard, trouveront l'agrément du Conseil communal et de notre Conseil.

Quant au montant du prêt de 250'000 francs, le rapport est très lacunaire, voire obscur, à l'image d'une salle de cinéma, sur cette somme. Nous aimerions obtenir plus d'éclaircissements, voire de lumière, sur ce point. D'autant plus que le rapport du 5 mars 2012 du Conseil communal au Conseil général de la ville de Neuchâtel, mentionne que "*Pour la ville de*

La Chaux-de-Fonds, deux salles doivent encore être "digitalisées", pour un coût de 487'000 francs".

Ledit rapport, accepté par le conseil général neuchâtelois, fait également mention d'une prise de risque.

En l'espèce, nous sommes d'avis que, si risque il peut y avoir ... il est néanmoins très réduit, puisque le remboursement doit être effectué en deux tranches dans un délai très bref, à savoir à la fin des années 2015 et 2016. Sur ce point, nous saluons le Conseil communal pour ces modalités de remboursement finement négociées.

"A bout de souffle" et "Autant en emporte le vent", le Parti socialiste acceptera ce rapport avec ses amendements proposés.

Merci de votre attention.

M. Philippe Kitsos, Verts: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec intérêt que notre groupe a pris connaissance de ce rapport.

Il approuve sans réserve les éléments relevés par le Conseil Communal concernant l'importance du cinéma dans notre ville et souhaite que son dynamisme perdure au centre-ville.

Néanmoins, notre groupe diverge quant à l'aide à apporter à une entreprise privée, qui, quand bien même elle apporte un service au public, ne doit pas être confondue avec un service public.

Pour prêter CHF 250'000.- à Cinepel SA, la Ville devra d'abord emprunter ce montant à un taux moyen de 2,9%. Une fois versés à Cinepel SA, ces CHF 250'000.- seront investis par cette société anonyme dans un but privé et lucratif. En d'autres termes, l'amélioration technique prévue permettra d'accroître le rendement des salles de cinéma et, par conséquent, aussi le bénéfice de la société anonyme.

Sachant que cette société est saine, du moins selon ce qui est rapporté sans plus de précisions dans le rapport, on en déduit que le bénéfice retiré de cet investissement permettra de rembourser sans problème le prêt. A notre sens, il est contraire à la finalité d'une collectivité publique de subir une perte financière (due en l'espèce au taux d'intérêt), afin qu'un bénéficiaire privé, à but lucratif, en retire un rendement.

C'est pourquoi il s'agit de mettre en équilibre l'intérêt public à une offre cinématographique adéquate et complète, avec l'intérêt public d'une gestion financière qui ne dégage pas de perte pour la collectivité.

Pour atteindre cet équilibre, il faut à tout le moins que Cinepel SA s'acquitte du taux d'intérêt auquel la ville devra emprunter. De cette manière, on obtient un accord qui satisfait les intérêts des deux parties, d'où l'amendement que le groupe des Verts a déposé.

D'un côté, Cinepel SA peut réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation de son activité commerciale et, de l'autre côté, la Ville ne subit aucune perte et conserve la salle de cinéma de l'Eden.

Certes, on pourrait nous répliquer que la perte financière pour la Ville ne serait que très modeste, puisqu'elle correspondrait à CHF 3'625.- annuels pendant les trois premières années, puis CHF 1'812.50 pendant la dernière année, soit un total d'environ CHF 12'680.- sur quatre ans.

Mais on peine alors à comprendre, si ce montant est modeste pour la Ville, pourquoi il ne le serait pas également pour Cinepel SA en comparaison des CHF 250'000 de prêt à rembourser.

En outre, il nous semble important de relever que l'adoption de ce rapport pourrait inciter d'autres entreprises de notre ville à solliciter des prêts sans intérêts, en invoquant des intérêts publics, tels par exemple la sauvegarde de l'emploi.

En d'autres termes, de la même manière que Cinepel SA avertit la Ville du fait que, sans prêt, elle fermera peut-être une salle de cinéma, toute autre société pourrait demander le même traitement, sous peine par exemple de menacer de devoir licencier des employés.

A notre sens, ce n'est pas le rôle d'une collectivité publique de jouer les intermédiaires bancaires pour des sociétés privées et ce, en plus, à perte.

Cela nous amène à quelques questions :

- ~ Nous aimerions savoir quelle est l'attitude que compte adopter le Conseil communal à l'avenir si de telles nouvelles demandes devaient lui parvenir.
- ~ Nous aimerions également avoir des renseignements complémentaires sur la santé financière de Cinepel SA, dans la mesure des possibilités et sans trahir de secret.
- ~ Nous aimerions savoir quelle garantie nous avons pour ce remboursement en cas d'une faillite de Cinepel, que nous ne pouvons pas exclure.
- ~ Enfin, le Conseil communal peut-il nous détailler l'utilisation du montant de CHF 250'000.-, comme elle le fait par exemple pour l'ABC dans le rapport ?

Le groupe des Verts votera l'arrêté amendé.

Je vous remercie.

M. Inan Vurucu, POP: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre parti a pris connaissance du rapport du Conseil communal et la demande de cette société a retenu toute notre attention, car elle est favorable à la vie culturelle de notre ville et très importante pour notre population.

Le cinéma est un loisir qui touche tous les âges, grâce à la diversité des films que les différents cinémas proposent. Il permet aussi de remplir les bars et les restaurants, après ou avant les représentations.

Une étude sur l'offre cinématographique dans le canton de Neuchâtel confirme, en comparaison avec d'autres régions de notre pays, que l'offre cinématographique à disposition est très bonne sur le plan de la diversité. Elle touche un public très vaste et permet à notre population de développer une culture cinématographique, bien au-delà des seuls succès commerciaux.

La Lanterne magique, un club de cinéma pour enfants, pousse à encourager la diversité, tout en favorisant la transmission de la culture cinématographique.

Selon cette étude, les différentes collaborations entre acteurs culturels et économiques privés ont vocation de modèle. Il est vrai que Cinepel a largement contribué au succès de ce magnifique projet dans ce canton, et qui s'est répandu à travers toute l'Europe. De la même manière, Cinepel est un partenaire essentiel de Passion Cinéma et montre son attachement à une véritable culture cinématographique au-delà son activité purement commerciale.

Les 35 mm seront abandonnés par les distributeurs, pour laisser place au numérique, ce qui, soit dit en passant, était prévu en 2016. Cependant, les distributeurs en ont décidé autrement et ont nettement avancé la date. Celle-ci implique des investissements conséquents à réaliser sur un très court terme, ce que Cinepel SA ne peut assumer entièrement. C'est pourquoi nous acceptons d'aider cette entreprise à numériser ses salles, qui ne pourront sinon plus diffuser de films en 2013.

Nous ne souhaitons évidemment pas que la Ville prenne l'habitude de subventionner indirectement les entreprises privées par des prêts sans intérêts, mais les circonstances sont ici exceptionnelles et la charge financière liée aux intérêts du prêt est relativement modeste, en regard de l'apport de Cinepel SA pour la diversité culturelle de notre ville, en tout cas bien plus modeste que l'exonération des impôts consentie à certaines entreprises. Preuve qu'il n'est pas si rare que le public aide le privé.

Nous estimons par ailleurs que les conditions posées à ce prêt sont nécessaires et correctes.

Nous sommes également heureux d'apprendre que le cinéma ABC a pu faire face à cette évolution rapide et majeure vers le numérique imposée par les distributeurs. N'oublions pas que la diversité cinématographique, dont nous pouvons à juste titre être fiers, est largement liée à cette salle associative. Nous espérons que la nouvelle direction de Cinepel SA saura continuer à travailler pour cette diversité, en bon voisinage avec l'ABC, qui reste à nos yeux un acteur essentiel de la vie culturelle chaux-de-fonnière.

Merci de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Compte tenu du fait qu'il a été réalisé dans des délais courts, nous l'avons trouvé assez complet. En revanche, nous avons relevé une erreur sur le calcul de la charge financière du prêt sans intérêt. J'y reviendrai tout à l'heure.

Il était nécessaire d'évoquer le cinéma ABC. On aurait pu ajouter qu'il joue un rôle régulateur important dans la vie cinématographique locale. Nous avons appris à la commission culturelle que les rapports entre Cinepel et l'ABC sont cordiaux, avec cependant un rapport de force inégal entre les deux entités.

Il est vrai que les salles de cinéma constituent un pôle d'attraction régional important pour une ville. C'est bien le cas chez nous, et qui plus est au centre-ville, ce qui a son importance dans l'affaire qui nous occupe.

Une ville sans cinéma, c'est un peu comme une ville sans hôpital ou sans gare. Les cinémas font partie des structures urbaines incontournables. La fermeture de l'Eden appauvrirait l'offre et, de plus, pourrait laisser à l'abandon un bâtiment digne d'intérêt. L'Eden est une vraie salle de cinéma.

Le point qui nous dérange, comme d'autres groupes, est le fait que l'on prête sans intérêt. La Ville doit emprunter et payer un intérêt. Celui-ci devrait être reporté sur l'emprunteur.

Le calcul des intérêts théoriques ne se chiffre d'ailleurs pas à 3'625.- annuellement. On nous dit qu'il a été calculé sur la moitié de la dépense, compte tenu des remboursements, mais on n'a pas tenu compte du fait que les remboursements se font en fin de prêt et non progressivement. Dès lors, la totalité des intérêts doit être calculée sur les 3,5 premières années. Nous arrivons ainsi à une moyenne annuelle de 6'449.-. La première année, on paie la moitié, soit 3'625.-, puis 7'250.- durant trois ans et, la dernière année, 3'625.-, ce qui fait un total d'environ 30'000.- d'intérêt.

Nous avons déjà manifesté des réserves sur le même sujet à propos de la contribution de la Ville de La Chaux-de-Fonds aux Transports publics neuchâtelois. Les explications qui nous ont été données, le caractère public de l'entreprise, nous ont convaincus de renoncer à demander un intérêt. Ici, malgré l'intérêt public indéniable, il s'agit d'une entreprise privée à but lucratif. Bientôt, dans un autre domaine, y aura-t-il une autre demande? Où s'arrêter alors ?

C'est pourquoi le PLR a tenu à déposer un amendement à l'article 2, prévoyant un intérêt de 2.9%, exigible au plus tard à l'échéance du prêt.

On nous dira que le Conseil général de Neuchâtel a accordé à Cinepel un prêt sans intérêt sur une somme plus élevée encore. Les finances de la ville de Neuchâtel ne sont pas celles de notre ville. Le taux d'imposition est plus élevé ici. Ce sont des réalités auxquelles le contribuable souhaite que nous soyons sensibles.

Nous préciserons notre position définitive après avoir entendu le Conseil communal.

M. Frédéric Hainard, NPL: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le nouveau parti libéral a pris connaissance de ce rapport et nous avons été subjugués par son contenu verbalistique, qui parle d'offre culturelle, de passeport cinéma, d'attractivité de la ville, de développement durable. Pour tous ces motifs-là, et compte tenu de l'intérêt public prépondérant, compte tenu de l'avis des groupes et de la lancée qui est prise par le Conseil général, notre groupe acceptera l'arrêté, sous réserve de l'adoption de notre amendement.

Si nous pouvons parler de Passion cinéma, d'attractivité de la ville, etc., il faut poursuivre le raisonnement jusqu'au bout. Nous n'avons donc pas de contestation à faire sur la nature du prêt sans intérêt. En effet, c'est aussi cela la responsabilité d'une collectivité publique: même si l'organe concerné est un organe privé ou une société - qui par définition a un but lucratif - il appartient aussi aux collectivités publiques de soutenir ces entités privées, qui font en sorte de développer non seulement une ville, mais toute une région. Nous aurons l'occasion d'en discuter tout à l'heure, lorsque nous débattons de l'amendement.

La seule question que nous poserons au Conseil communal est de savoir si la nouvelle politique régionale a été examinée. Il s'agit effectivement d'un domaine dans lequel nous pourrions obtenir non pas un franc prêté par la Ville, mais un franc prêté par la Ville et le Canton et un franc prêté par la Confédération, qui a encore pas mal d'argent à disposition. La seule question est donc de savoir si cette piste a été examinée.

Nous attendons donc la réponse à cette question, ainsi que le débat sur les amendements déposés.

M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et intégration): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal remercie l'ensemble des groupes pour l'accueil réservé à ce rapport et pour l'intérêt manifesté sur la question qui nous occupe ce soir, quand bien même il est un peu surpris des réactions de certains d'entre vous. Non pas sur le taux d'intérêt, ce débat était attendu, mais sur une certaine forme de défiance que nous avons ressentie par rapport à Cinepel SA. J'y reviendrai tout à l'heure.

Avant de répondre plus complètement à vos questions - et je serai peut-être un peu long car elles sont nombreuses, tant sur le fond que sur la forme - je souhaite en préambule vous faire part des principales considérations qui ont amené le Conseil communal à entrer en matière sur cette demande, car cette entrée en matière ne s'est pas imposée d'évidence. Effectivement, comme dit par certains parmi vous, il s'agit plutôt d'une démarche extraordinaire qu'une collectivité publique soutienne une société

anonyme plutôt que le milieu associatif. C'est vous dire que le Conseil communal s'est posé la plupart des questions que vous posez ce soir.

Comme d'autres autorités, le Conseil communal a suivi avec attention l'évolution programmée, puis bousculée, de la distribution cinématographique. Il s'est informé sur le contexte, les besoins, le calendrier, les nécessités de financements et donc sur l'ensemble des enjeux, y compris les enjeux culturels.

Il faut notamment signaler qu'en septembre 2010, c'est-à-dire peu après la fermeture définitive du Corso, j'ai participé à une table ronde organisée dans le cadre "Delémont – Hollywood", table ronde réunissant durant tout un après-midi des représentants des autorités communales, de l'office fédéral de la culture, de réalisateurs, de producteurs, des représentants de cinémas indépendants et de cinémas associatifs. La révolution technique ainsi que ses conséquences, qu'il s'agisse de risques ou d'opportunités, était donc connue de votre Exécutif.

C'est dans le courant du mois de février 2012, suite au refus de l'Etat de Neuchâtel d'entrer en matière sur sa demande, que Cinepel s'est approché des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds pour solliciter un prêt sans intérêt, afin de terminer la digitalisation de ses salles. Dans un premier temps, le Conseil communal a refusé d'entrer en matière (alors que Neuchâtel répondait positivement), mais, conscient des enjeux que je mentionnais tout à l'heure, il m'a demandé de suivre cette question attentivement et de vérifier que Cinepel puisse trouver une solution afin de garantir la pérennité des salles exploitées par cette société dans notre ville.

Depuis ce moment - début février - et jusqu'au début du mois d'avril, j'ai eu plusieurs contacts avec M. Yves Arbel, directeur de Cinepel (présent au fond de la salle et que je salue) afin d'être tenu informé de l'évolution de ce dossier. Par ailleurs, nous avons également été interpellés par le Conseil communal de Neuchâtel à l'occasion d'une rencontre bilatérale réunissant nos deux exécutifs.

Enfin, aucune solution ne se dessinant, une délégation du Conseil communal (mon collègue Pierre-André Monnard et moi-même) a rencontré la direction de Cinepel (M. Arbel et Mme Epelbaum) le 5 avril dernier.

A ce stade, je tiens à souligner ici avec force que durant tout ce processus M. Arbel et Mme Epelbaum ont été parfaitement transparents avec le Conseil communal. C'est la raison pour laquelle j'exprimerai des regrets quant à une certaine forme de défiance que j'ai sentie dans certains propos et certaines propositions. Ils ont joué cartes sur table, en toute honnêteté et en toute transparence. Ils ont mis à notre disposition tous les renseignements que l'on a sollicités. Ils ont été loyaux tout au long de nos discussions et ont manifesté clairement, très clairement, leur volonté de poursuivre l'exploitation de toutes leurs salles à La Chaux-de-Fonds comme à Neuchâtel. Ces échanges se sont par ailleurs déroulés dans un climat cordial.

Suite à cet entretien, et compte tenu des informations en sa possession, le Conseil communal est finalement revenu sur sa position et a décidé, lors de sa séance du 26 avril dernier, d'entrer en matière sur cette demande. Il m'a donc chargé de rédiger le rapport qui vous est soumis ce soir.

Qu'est-ce qui a amené le Conseil communal à revoir sa position? Sans revenir sur ce qui est déjà expliqué dans le rapport, je signalerai:

- ~ Tout d'abord il faut savoir qu'à l'origine, la demande exprimée par Cinepel (et présentée au Canton, qui a refusé estimant que le problème ne concernait que les villes) s'articulait sur un prêt sans intérêt de CHF 1'200'000.- (dont une part de CHF 500'000.- pour les salles de notre ville) remboursable sur une durée de 5 à 7 ans. Cinepel ayant, au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier, fait appel à toutes les solutions de financement imaginables, il a été finalement possible de réduire la demande au strict minimum. C'est pourquoi nous vous proposons un prêt de CHF 250'000.- remboursable en quatre ans. Soit moitié moins qu'à l'origine. Ces CHF 250'000.- sont destinés à couvrir la digitalisation du cinéma Eden, et représentent tant l'achat du matériel nécessaire que les *upgrade* de la cabine et de la technique. Relevons que Cinepel doit encore payer CHF 89'000.- représentant un solde sur la digitalisation d'une des salles de la ville.
- ~ Il se trouve que le bail de l'Eden (Cinepel est locataire et pas propriétaire) arrive à échéance cette année. En clair, cela signifie que si Cinepel avait souhaité abandonner l'exploitation de cette salle, elle aurait pu le faire sans problème car elle n'était plus tenue par un bail et que cette salle n'est pas numérisée ! Si ce choix avait été retenu par Cinepel, le Conseil communal en aurait été "juste" informé ou, au pire, il l'aurait appris par la presse. J'imagine que certains groupes nous auraient alors interpellés en se demandant ce qu'avait fait le Conseil communal pour éviter cette situation que personne ne souhaite !
- ~ Cinepel nous a fourni les comptes de la société pour les années 2009 et 2010, ceux de 2011 n'étant pas encore disponibles. A leur lecture, il faut constater qu'effectivement, même si elle est solide, la société se trouve devant un vrai problème de trésorerie pour assumer les investissements exigés par les distributeurs. Il faut également constater que, globalement, elle ne dégage pas des marges très élevées et que, pour l'essentiel, ces marges sont réalisées dans les cinémas de Neuchâtel et non dans ceux de La Chaux-de-Fonds.
- ~ Durant les discussions avec Cinepel, le Conseil communal a obtenu confirmation par le cinéma ABC que, en ce qui le concerne, la digitalisation de la salle avait pu être effectuée sans que cela ne péjore la situation financière de l'association. A un moment, il a aussi été ques-

tion d'accorder à l'ABC un prêt sans intérêt, car l'association pouvait aussi se trouver devant un problème de trésorerie. Mais finalement, cela n'a pas été nécessaire, grâce au très généreux soutien de la Loterie romande. Le Conseil communal l'a appris dans le courant du mois d'avril.

J'en viens maintenant aux amendements. Tout d'abord pour parler de la perception éventuelle d'un taux d'intérêt. A ce stade le Conseil communal maintient sa position. S'il vous propose un prêt sans intérêt, c'est pour les raisons suivantes :

- ~ Le Conseil communal a considéré que Cinepel n'était pas qu'un acteur économique, mais qu'il était aussi un partenaire culturel. Cette société, et depuis de nombreuses années, est un partenaire important de la Lanterne magique, du Festival des films du Sud ou encore de la Fête du cinéma. Il n'a jamais été question pour Cinepel à ce jour, et malgré la situation délicate que traverse la société en termes de trésorerie, de remettre en cause le soutien à ces activités. Prenons par exemple la Fête du cinéma (20ème édition cette année). Bon an - mal an, et malgré le soutien du Fonds cantonal pour le cinéma, Cinepel a perdu entre CHF 10'000.- et CHF 15'000.- à chaque édition.
- ~ Si l'on met dans la balance le rôle que joue Cinepel dans l'attractivité de notre Centre-ville, son rôle comme acteur culturel, ainsi que les CHF 130'000.- de taxes sur les spectacles encaissés par la ville dans les salles Cinepel, ce soutien indirect par un prêt sans intérêt, dont le coût représente un montant de CHF 3'600.- par année et pendant quatre ans, apparaît comme parfaitement justifié. Je glisse en passant que le montant qui figure dans le rapport est celui qui a été indiqué par le service financier, qui a certainement appliqué la règle de calcul habituelle pour ce type de montant. Je ne réfute donc pas le calcul de M. Moser mais je précise ce fait.
- ~ Appliquer à ce prêt le taux moyen des intérêts de la ville revient à appliquer un taux presque deux fois supérieur aux taux actuels du marché, pour un prêt à si court terme. Renseignements pris, une société comme Cinepel pourrait obtenir un taux de l'ordre de 1.5%. et ce, pour autant, qu'un organisme financier accepte de prêter à Cinepel, alors que cette société a déjà dû consentir de très lourds investissements en peu de temps. Si on fait le calcul, entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, les investissements déjà consentis représentent 1,8 million. J'ajoute d'ailleurs que, si la Ville appliquait un taux d'intérêt de 2,9%, non seulement elle ne perdrait pas de l'argent, mais elle en gagnerait. En effet, le taux moyen des intérêts de la Ville de 2.9% est calculé sur la totalité des emprunts, y compris les plus anciens, qui dépassent parfois 5%. Aujourd'hui, la ville de La Chaux-de-Fonds ob-

tient des taux largement inférieurs à 2% sur des durées qui peuvent excéder plusieurs dizaines d'années.

~ Alors, appliquons 1.5% me direz-vous. Eh bien le Conseil communal ne partage pas cette vision car il considère, comme je viens de le souligner, que Cinepel mérite ce coup de pouce de notre collectivité. J'attire votre attention sur le fait que ne pas accorder ce coup de pouce, c'est prendre le risque qu'une salle de cinéma disparaisse dans notre ville. Il n'est pas certain que Cinepel puisse trouver le financement nécessaire auprès d'organismes privés. On ne peut donc exclure le risque qu'une salle de cinéma disparaisse ! Est-ce vraiment ce que souhaite le Conseil général ?

En ce qui concerne maintenant les propositions du groupe socialiste le Conseil communal espère pouvoir le convaincre de les retirer, éventuellement qu'elles soient rejetées par votre assemblée.

A propos de l'amendement à l'article 3, j'évoquais tout à l'heure le rapport de confiance dans lequel nous avons pu échanger et construire cette proposition avec Cinepel. Je dois bien vous dire, en toute transparence, que Cinepel a le sentiment que ce rapport de confiance n'est pas partagé par tous. Durant nos entretiens, le soutien de Cinepel à la Lanterne magique et à la Fête du cinéma n'a pas été remis en cause. Comme n'a jamais été remise en cause leur volonté de poursuivre l'exploitation de l'Eden.

Demander aujourd'hui, par un amendement, à Cinepel de faire ce qu'elle fait et de s'engager à continuer de faire ce qui n'a jamais été remis en question, vous comprendrez que cela puisse être perçu comme une marque de défiance. Si cet amendement devait être maintenu, le Conseil communal proposera peut-être un sous-amendement.

Quant au nouvel article 4, et plus largement sur les amendements déposés ce soir, je me dois de vous donner lecture d'un courrier signé par M. Arbel, directeur de Cinepel, que j'ai reçu, comme certains d'entre vous, en fin d'après-midi. Vous m'excuserez, j'espère, d'en avoir pour quelques minutes encore mais M. Arbel a adressé ce courrier au Conseil communal et a demandé d'en faire part à votre Conseil.

"... Le contenu de ces amendements nous fait réellement souci, car selon leurs formulations nous pourrions nous retrouver dans une situation dangereuse dans laquelle nous serions obligés de refuser ce prêt, les amendements étant trop restrictifs.

Amendement concernant le renforcement de films en version originale et des séances scolaires à prix réduits:

Le choix du passage de films en version originale ne dépend pas seulement de Cinepel SA mais aussi des distributeurs des films concernés, En effet, en moyenne, 45% des recettes vont chez le distributeur. Le distributeur a donc aussi le droit de dire non, ce qui est souvent le cas, tout simplement parce que les rentrées financières des films en version originale

sont nettement plus faibles que pour les versions françaises. Le public est nettement moins intéressé par les versions originales, c'est malheureusement un fait. Nous nous efforçons, pourtant pour des films plus culturels (par exemple ceux des cycles Passion Cinéma), de les passer en version originale. Cet amendement, parce qu'il n'est pas seulement dépendant de nous, mais aussi des distributeurs, ne peut donc pas être accepté ainsi. Un terme comme "dans la mesure du possible" serait plus adapté. Concernant les prix réduits, cela fait des années que nous octroyons à toutes les écoles des tarifs préférentiels à partir d'une classe entière, avec accès gratuits aux enseignants (tarif de 10 à 13.- selon l'âge et les films). Le dernier événement en date a concerné la rédaction de critiques par des élèves, projet auquel nous avons tout de suite adhéré et les vacances au ciné pendant la pause de Pâques (+passeport vacances actuellement en vente). Le point le plus important est que nous n'avons tout simplement pas la possibilité de descendre sous un certain seuil, car toute séance à tarif préférentiel est à discuter avec les distributeurs. Dans mon souvenir, nous n'avons jamais refusé l'octroi de tarifs préférentiels à des écoles, nous ne comprenons donc pas le sens de cet amendement.

Amendement concernant la lanterne magique et la Fête du cinéma :

La lanterne magique a été créée au sein de nos cinémas grâce à Vital Epelbaum et est aujourd'hui répandue à travers de monde, Nous avons toujours œuvré pour l'accès au cinéma pour tous, en particulier les enfants. Nous sommes réellement déçus qu'après tant d'années de collaboration fructueuses avec eux, certaines personnes puissent imaginer que nous abandonnerons cette association.

En ce qui concerne la Fête du cinéma, je tiens à vous rappeler que nous sommes presque les derniers en Suisse à maintenir cette tradition. Les autres villes l'ont déjà abandonnée depuis plusieurs années pour des raisons financières. Cette fête, qui est déficitaire depuis plusieurs années à La Chaux-de-Fonds, ne nous a toujours pas découragés à réitérer les éditions d'année en année. Cette année marquera même sa 20ème édition. Nous n'avons pas l'intention pour l'instant de laisser tomber cette Fête, mais il se pourrait que, pour des raisons financières, ceci comme tout festival ou toute manifestation, nous ne puissions plus nous permettre de l'organiser. Un tel amendement ne pourrait donc malheureusement pas être accepté par notre société.

Amendement concernant l'octroi d'un prêt sans intérêt

Ici se pose la question du pourquoi. Pourquoi la Ville octroierait à notre société un prêt sans intérêt? Nous pensons que plusieurs faits devaient vous inciter à le faire.

Notre société offre à la Ville de La Chaux-de-Fonds 5 salles de cinéma, salles qui participent à l'offre culturelle de la Ville chaque jour de l'année et qui sont chaque année visitées par près de 130'000 personnes, soit une moyenne de 350 personnes par jour.

Nous payons chaque année à la Ville la taxe sur les spectacles pour une somme de près de CHF 130'000.-, taxe qui soit dit en passant ne représente plus le but pour lequel elle avait été introduite il y a longtemps, celui de rendre accessible la culture aux plus démunis....".

(...l'intégralité du courrier est à disposition à la Chancellerie communale)

Concernant le bilan de législature, M. Schafroth, le Conseil communal s'est effectivement posé la même question que vous. Le programme de la précédente législature a été adopté au début de l'année 2009. Celui que nous préparons sera présenté au Conseil général au début de l'année 2013 et le Conseil communal est parti de l'hypothèse qu'il y avait une pérennité du programme de législature, tant et aussi longtemps que le nouveau n'avait pas été accepté par votre Conseil. C'est la raison pour laquelle il a maintenu ce chapitre obligatoire.

M. Bühler, vous complétez la citation du rapport Braun. Vous avez raison, vous avez bien compris qu'il n'a jamais été dans l'idée du Conseil communal de minimiser le rôle de l'ABC. D'ailleurs, le soutien financier à cette association a été augmenté récemment. Par contre, vous citez, dans ce rapport la partie qui parle spécifiquement de l'offre à La Chaux-de-Fonds, alors que la citation du rapport parle, globalement, de l'offre dans le canton de Neuchâtel, c'est-à-dire Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Oui, l'ABC est un des acteurs qui permettent la diversité culturelle, tout comme Cinepel.

Comme chaque fois que la Ville consent un prêt, elle consent un risque, comme n'importe quel prêteur. Le Conseil communal a considéré, à la vue des documents remis, que ce risque était extrêmement modeste. Cinepel nous a communiqué spontanément les comptes des années 2009 et 2010. A la lecture de ceux-ci, on constate que la société est solide, mais qu'elle a un problème de trésorerie. Si, par hypothèse, Cinepel était dans une situation financière telle qu'elle serait à l'aube de la faillite, il faudrait m'expliquer pourquoi elle a accepté, en urgence, d'investir CHF 1'800'000.- dans la digitalisation de ses salles à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Par ailleurs, sa société cousine (ou sœur) a fait la même chose dans les cinémas de Bienne.

Je n'ai pas reçu l'amendement du NPL. J'imagine qu'il s'agit aussi d'une question de prêt avec un taux d'intérêts.

Concernant les sollicitations par la NPR, c'est une bonne question. Elle est tellement bonne que je regrette de ne me pas l'être posée. Je vous réponds par déduction. J'ai aussi consulté mon collègue qui connaît bien ce dossier. A priori, il semble que ce type de demande ne peut pas entrer dans les programmes cadres de la NPR. Par ailleurs, je vous rappelle que la première collectivité sollicitée est le Canton, à travers l'actuel Président du Conseil d'État, Philippe Gnägi, et son collègue en charge de l'économie. Le dossier a circulé entre les deux services pour savoir s'il devait être pris

sous l'angle culturel ou sous l'angle économique. J'ose espérer que, s'il y avait une possibilité avec la NPR, entre les deux chefs de départements, quelqu'un y aurait pensé avant nous.

En conclusion le Conseil communal vous demande donc de bien vouloir retirer les amendements qui ont été déposés. Dans le cas contraire, je demanderais une suspension de séance et vous proposerais peut-être des sous-amendements. Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme vient de le dire le Conseil communal, la société Cinepel n'est pas à l'aube d'une faillite. C'est une raison de plus qui nous pousse à croire qu'un prêt avec intérêts ne leur posera pas de problèmes.

Quant au contenu de la lettre, dont le Conseil communal vient de faire lecture, c'est ce que je craignais. *"Un terme comme "dans la mesure du possible" serait plus adapté. Un tel amendement ne pourrait donc malheureusement pas être accepté par notre société..."*. Nous nous trouvons devant une forme de chantage regrettable que nous ne pouvons et ne devons pas accepter.

Nous attendons, avec fermeté, la distribution des amendements et ensuite, nous nous prononcerons sur son éventuelle acceptation ou le fait de purement refuser le rapport.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il n'a jamais été question, pour le groupe des Verts, que la Ville de La Chaux-de-Fonds retire un bénéfice d'un intérêt. Le taux d'intérêt à 2.9% a été indiqué car c'est celui qui figurait sur le rapport comme taux d'intérêts moyen de la Ville. Si le taux d'intérêts est de 1.5%, cela ne pose pas de problèmes au groupe des Verts. Il est nécessaire de maintenir un taux d'intérêts.

Cinepel SA, avant d'être un acteur culturel, est un acteur économique à but lucratif. Si sa situation financière est tellement solide qu'elle lui permet de financer des gros projets d'investissements, nous ne comprenons pas très bien pourquoi elle ne pourrait pas s'acquitter d'un intérêt de 1.5%.

Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Par rapport aux faits que vous avez dénoncés sur ce qu'un média a décidé de faire d'une information confidentielle, j'aimerais dire à M. Schafroth que je regretterais vraiment, avec beaucoup de tristesse, que ce soit Cinepel qui se trouve en position de victime, dans une situation qu'elle n'a pas souhaitée.

J'ai eu connaissance des amendements samedi dans la journée. Récemment, lors de la vente d'un terrain à une entreprise, le jour du Conseil

général, mon collègue Laurent Kurth, suite aux questions et propositions des groupes, a eu des contacts avec le directeur de l'entreprise concernée. Celui-ci a donc pu faire part de son sentiment et donner certaines réponses.

Si je mets de côté la question RTN, j'ai eu ce matin un contact téléphonique avec M. Arbel pour lui transmettre vos questions et vos remarques. J'étais intéressé à avoir la lecture que fait Cinepel de certains aspects. Comme Cinepel avait eu connaissance des ces questions un peu avant que je ne téléphone, il a pu nous adresser le courrier dont je vous ai fait lecture.

J'espère répondre ainsi aussi bien à M. Schafroth qu'à M. Kitsos. C'est l'histoire du serpent qui se mord la queue. Vous dites que si Cinepel est si solide, elle n'a pas besoin de solliciter un prêt sans intérêt. Mais, j'insiste : la structure fondamentale de l'entreprise est solide, son bilan est sain, mais elle a dû sortir CHF 1'800'000.- d'investissements, dans un délai très court. Vous en connaissez les raisons. Les distributeurs ont voulu accélérer le rythme de la digitalisation. Elle est face à un problème de trésorerie. Pour une société, aussi saine soit-elle, face à un problème de trésorerie, il n'est pas évident de trouver des capitaux sur le marché "libre".

Comme cela a aussi été souligné lors du Conseil général de Neuchâtel, si cette société n'agissait qu'avec une lecture purement économique, la fête du cinéma n'existerait plus.

C'est pourquoi, le Conseil général maintient l'idée que ce prêt doit être accordé sans intérêts. Le Conseil communal estime que ce coup de pouce, donné à Cinepel, dans cette situation particulièrement difficile que traverse le cinéma, est non seulement nécessaire, mais légitime.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Parti socialiste est doublement surpris. Il a l'impression d'être dans un film "*Retour vers le futur*". En effet, la première surprise : on obtient une réponse à des amendements qui n'ont pas été distribués, ni débattus. C'est très difficile et très singulier.

Deuxième surprise : entendre que les deux amendements déposés sur le bureau, et toujours pas distribués, parlent de défiance envers Cinepel. Je me porte en faux contre cette déclaration et j'en parlerai ultérieurement, lorsque j'aurai la possibilité de discuter des amendements.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Luis Bunuel, un des grands précurseurs du cinéma surréaliste, aurait beaucoup aimé la phrase du début de la lettre que M. Le Président du Conseil communal n'a pas lu. Je me permets de la lire car c'est véritablement particulier : "*le contenu de ces amendements nous fait cruellement souçi car, selon leur formulation, nous pourrions nous retrouver dans une situation dangereuse, dans laquelle nous serions obligés de refuser ce*

prêt, les amendements étant trop restrictifs". Si j'ai bien compris, le Conseil communal nous demande d'accepter un prêt que nous pourrions amender, mais qui serait ensuite refusé par celui à qui nous le donnerions.

La première séance de la législature est vraiment placée sous le signe du cinéma surréaliste !

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais essayer de rester tout à fait agréable dans mon propos. Excusez-moi, mais ce qui est aussi surréaliste, c'est votre réaction !

Les membres du Conseil communal préparent les séances du Conseil général, si possible assez sérieusement. Ils reviennent sur les séances des groupes et connaissent donc les questions qui seront posées (parce que vous souhaitez des réponses et que nous souhaitons vous les donner en étant le plus complet possible).

Expliquez-moi ce qu'il y a de surréaliste à ce que le Conseil communal et le partenaire (Cinepel) soient au courant de ces questions ! Expliquez en quoi cette même démarche n'était pas surréaliste au moment où le Conseil communal a défendu, devant votre autorité, la vente d'un terrain à une entreprise industrielle, il y a quelques semaines. Il s'est passé exactement la même chose. Le Conseil communal a préparé les séances, il a pris connaissance des positions des groupes et il a répondu.

Je vous l'accorde, j'ai certainement trop anticipé la question des amendements. Mais ils m'étaient connus et, d'après vos réactions, j'en déduis qu'ils étaient connus de tout le monde, même de la presse.

Je vous donne volontiers acte, M. Bühler, ainsi qu'à l'entier du groupe socialiste, que vous vous portez en faux contre cette déclaration de manque de confiance envers Cinepel. Je ne vous dis pas qu'elle est vraie ou qu'elle est fausse. Je vous dis qu'elle peut être ressentie comme telle.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons entendu les remarques du Conseil communal avec intérêt. Nous avons compris l'esprit de loyauté, de cordialité et de confiance qui a régné dans les contacts avec Cinepel. Nous sommes conscients que Cinepel n'est pas une entreprise géante, loin de nous d'avoir une défiance pour cette entreprise qui, je crois, mérite notre confiance.

Cependant, nous restons attachés à l'importance d'accorder un prêt avec intérêts. Nous savons maintenant comment ces 2.9% ont été calculés. Nous avons aussi été sensibles au fait qu'il y ait eu des négociations quant à la somme totale à prêter. Au départ, elle était beaucoup plus importante et vous avez obtenu que cette somme diminue.

Certains ont proposé 1.5%. Ce taux nous paraît plus adéquat que 2.9%. Nous retirons donc notre amendement, au profit d'un autre qui prend en compte les amendements du Parti socialiste, que nous trouvons un peu

coercitifs. Compte tenu du climat de confiance qui a régné, nous souhaitons proposer un amendement moins directif.

Quant au calcul, made PLR, nous arrivions au total de CHF 30'000.– pour les intérêts, avec un taux de 2.9%. Nous arrivons à CHF 15'000.–, soit un taux moyen annuel de CHF 3'333.–, si nos calculs sont justes. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : J'ai oublié une remarque de M. Schafroth, à laquelle je voudrais aussi répondre. Je pense que le Conseil communal ne peut pas vous laisser dire que la prise de position ou l'intention manifestée de Cinepel SA est du chantage.

J'ai parlé de partenariat. Lorsque l'on discute avec un partenaire, qui vient poser un problème, à un moment donné, le partenaire dit qu'il est intéressé à ces conditions-là. Il peut avoir un problème dans d'autres conditions et peut chercher une autre solution. Je ne vois aucun chantage dans cette prise de position. Je ne vois qu'une discussion normale entre partenaires.

Par hypothèse, quand M. Kurth va négocier le prix d'un terrain pour une entreprise horlogère, vous pensez que cela coule de source que le premier chiffre articulé est celui qui est retenu ? Non, il y a une discussion entre partenaires. Le partenaire peut dire qu'à partir d'un certain prix, il n'achète pas. Dans ce cas, Cinepel vous dit qu'il ne prend pas ce prêt à ces conditions. Ce n'est pas du chantage !

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Cinepel SA n'est peut-être pas un géant du cinéma, mais la Commune de La Chaux-de-Fonds n'est pas un géant financier. Il me semble que, lorsque l'on doit comparer deux intérêts publics, un prêt sans intérêt qui dégagerait une perte pour une collectivité publique pour rendre service à une entreprise privée à but lucratif, ne peut pas être acceptable pour notre part.

Sur la question du taux d'intérêts de 1.5%, je me porte en faux contre votre réponse. Lorsque le prêt aura été accordé à Cinepel SA, ce dernier aura le capital. Il n'y aura donc plus de problèmes de trésorerie pour payer un intérêt minime de 1.5%.

Vous n'avez pas répondu à deux questions : Quelle est l'utilisation détaillée du montant de CHF 250'000.-- ? Le groupe socialiste a rapporté qu'à Neuchâtel, la digitalisation d'une salle revient à CHF 87'000.–.

D'autre part, quelle est l'attitude générale que compte adopter le Conseil communal, à l'avenir, si des demandes identiques doivent lui parvenir ?

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai répondu à la première question de M. Kitsos (si vous pouviez m'écouter, M. Kitsos !). J'ai indiqué deux chiffres : CHF 280'000.– pour la digitalisation du cinéma Eden (ce montant comprend l'achat du matériel et un important upgrade de la cabine et de la technique) et CHF 89'000.– est un solde à payer sur une salle qui a déjà été digitalisée à La Chaux-de-Fonds. Cela fait un total au-delà de CHF 250'000.–.

Concernant votre question sur la pratique générale du Conseil communal sur les prêts sans intérêt, je n'en rajouterai pas dans le surréalisme. J'attendrai le débat sur le postulat déposé par l'UDC à ce même propos.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si le Conseil communal prépare ses rapports avec intérêt et sérieux, le Conseil général en prend connaissance avec tout autant d'intérêt et de sérieux. Le Conseil général est aussi là pour apporter des commentaires, c'est son rôle. Il est là pour dire à son "*employé*" que quelque chose ne lui convient pas et qu'il faut le modifier.

Il ne faut pas confronter ou opposer deux sujets différents. Je cite là ce que le Conseil communal nous a souvent répété. Vous venez de le faire avec le prêt sans intérêt de Cinepel et les tractations que M. Kurth pourrait mener pour la vente d'un terrain.

Vous avez réagi aux propos de *surréalisme*. Je crois que vous n'avez pas compris l'intervention de M. Musy. Une société demande un prêt, mais elle dit que si les amendements devaient être acceptés, elle serait obligée de refuser ce prêt. Oui, c'est totalement surréaliste ! C'est non seulement surréaliste, mais, à nos yeux, cela fait aussi partie d'un chantage, je le maintiens.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil général est maître, le Conseil communal est l'exécutif. Il exécute les décisions que vous prenez. Je n'ai aucun problème avec cela. Par contre, mon rôle de Conseiller communal, après les discussions menées avec Cinepel, est de vous rendre attentifs aux conséquences de vos choix. Ensuite, le Conseil général est complètement libre de ses choix. Il peut accepter ou refuser un crédit, je dormirai très bien ce soir, quelle que soit votre décision.

Mais, le Conseil communal considère vraiment qu'il est de sa responsabilité de vous donner toutes les informations en sa possession pour que vous puissiez vous déterminer en connaissance de cause.

Je n'ai pas eu le sentiment d'opposer les deux éléments que vous citez. Je citais en exemple que, dans ces contacts-là, le Conseil communal n'avait, ni plus ni moins, le même type de contacts et de discussions qu'avec d'autres partenaires, quelles que soient leurs zones d'activités, à d'autres moments.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. État donné l'inflation verbale dont nous sommes victimes et acteurs, j'aimerais rappeler un bout de l'intervention de mon collègue : *Nous ne souhaitons évidemment pas que la Ville prenne l'habitude de subventionner indirectement les entreprises privées par des prêts sans intérêts, mais les circonstances sont ici exceptionnelles et la charge financière liée aux intérêts du prêt est relativement modeste, en regard de l'apport de Cinepel SA pour la diversité culturelle de notre ville, en tout cas bien plus modeste que l'exonération des impôts consentie à certaines entreprises. Preuve qu'il n'est pas si rare que le public aide le privé.*

Nous estimons, par ailleurs, que les conditions posées à ce prêt sont nécessaires et correctes.

Si les mots ont un sens, Mesdames et Messieurs, les voici.

Amendement UDC à l'article premier

(texte en début de procès-verbal)

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Après de multiples tentatives adressées au Conseil communal par voie d'amendement concernant le prêt sans intérêt, le groupe UDC souhaite que le Conseil communal comprenne que ce procédé n'est, à nos yeux, toujours pas acceptable, et encore moins dans ce dossier.

S'il peut comprendre le principe pour le bénéficiaire, il ne peut tolérer que la Ville offre, à perte, un service à des particuliers, alors que pour d'autres choses (comme pour le dépôt de plaintes) l'administration fait payer un émolument à des victimes.

Dès lors, il propose cet amendement, en espérant que le fait de ne pas accepter de prêts sans intérêt, mais en accordant un prêt à un taux préférentiel de 1.5%, pourra contenter tout le monde.

Je me permets de vous rappeler que, si ce prêt avait été octroyé par un établissement bancaire, le taux serait nettement plus élevé.

Amendement PLR à l'article 2

(texte en début de procès-verbal)

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre amendement à la volonté d'être moins coercitif que les amendements proposés par le PS.

Amendement PS à l'article 3

(texte en début de procès-verbal)

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le premier amendement du Parti socialiste nous semblait suffisamment clair. Il s'agit simplement d'ajouter une nouvelle condition au remboursement intégral et immédiatement exigible du prêt : "*poursuite du soutien à la lanterne magique et à la fête du cinéma, comme le pratique cette société depuis de nombreuses années.*". Cette condition ne nous paraît pas insurmontable. Elle n'est, en aucun cas, un signe de défiance, ce d'autant plus que cette demande de soutien culturel porte sur des manifestations déjà existantes, porteuses, populaires et qui ne demandent qu'à perdurer.

Je rappelle que le prêt est fait sur deux ans (2015/2016) et que cette condition porterait sur cette même durée.

J'ai vraiment de la peine à comprendre ce terme de défiance.

Amendement des Verts à l'article 3

(texte en début de procès-verbal)

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Suite aux discussions, le groupe des Verts retirera l'amendement et se prononcera pour l'un des amendements proposés.

Amendement NPL à l'article 4

(texte en début de procès-verbal)

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si nous discutons depuis une heure d'un problème fondamental, à savoir si le prêt doit être assorti d'un intérêt ou non, nous prenons note que derrière le rapport du Conseil communal est surtout la volonté de notre autorité, fût-elle exécutive, de promouvoir l'offre culturelle, de développer et de recentrer les capacités de notre ville en matière, notamment, de cinéma.

Le NPL a été heureux d'entendre certains dire "*une ville sans cinéma, c'est un peu comme une ville sans hôpital ou sans gare*". Quand on risque de fermer l'hôpital, on se mobilise. Quand on risque de fermer une gare, on s'engage pour le RER-TransRun et quand on risque de perdre le cinéma, on s'engage avec un partenaire. La liberté, offerte à chacun ce soir, no-

tamment du Conseil communal, respectivement représentants de Cinepel SA, est de s'accorder sur un sujet. Naturellement, les partenaires ne peuvent pas s'entendre tant que les éléments ne sont pas figés.

C'est pourquoi, nous refuserons l'ensemble des amendements destinés à introduire un taux d'intérêts sur le prêt de CHF 250'000.–.

En revanche, nous estimons qu'il faut être cohérent avec cet acteur culturel. Notre amendement vise l'ensemble des acteurs culturels en matière cinématographique. Nous souhaitons introduire un article 4 nouveau, qui modifie l'article 6 de l'arrêté du 21 février 1996, relatif à la perception d'une taxe sur les billets de spectacles. L'article 6 prévoit certains cas où la taxe sur les spectacles (10% du prix d'un billet) est supprimée. Nous proposons d'ajouter la lettre e et de supprimer la taxe sur les spectacles, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 sur les billets de cinéma, dans les établissements qui ont été digitalisés.

Le but de cette démarche est d'aller jusqu'au bout du processus : prêter à un partenaire, digitaliser et renforcer le soutien au cinéma.

Amendement du PS à l'article 5

(texte en début de procès-verbal)

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Cette nouvelle disposition tend à inviter la société Cinepel à renforcer la projection de films en VO et des séances scolaires à prix réduits. Il s'agit d'une demande à caractère non contraignant, qui tend à élargir l'offre culturelle cinématographique en répondant à de nombreuses et répétées demandes. Elle est destinée à une population plus ciblée, à savoir, les cinéphiles avertis et les classes scolaires. Ces dernières auraient ainsi la possibilité de fréquenter, dans le cadre scolaire et à prix réduit, les salles obscures, afin de découvrir ou redécouvrir des films ou des documentaires sur grand écran. Merci.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je redis, devant cette assemblée, que le Conseil communal s'est posé la plupart des questions que vous vous êtes posées.

Fallait-il demander ou non un taux d'intérêts ? Le Conseil communal est arrivé à la conclusion que, dans ce cas-là, il renonçait à demander un taux d'intérêts, considérant qu'il s'agit d'un coup de pouce accordé à Cinepel. Rappelons que, chaque année, la fête du cinéma représente une perte de CHF 10'000.– à CHF 15'000.– pour Cinepel, c'est-à-dire plus que le cadeau que fait la Ville en abandonnant le taux d'intérêts.

Par ailleurs, en contrepartie de l'absence de ce taux d'intérêts, le Conseil communal demandait quelques engagements à Cinepel : la réalisation des travaux d'ici la fin de l'année 2012 et le maintien en activité des 5 salles de la ville, jusqu'au remboursement intégral du prêt.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, après en avoir rediscuté, le Conseil communal dépose l'amendement suivant :

Article 1, nouvel alinéa 2 - Le prêt sans intérêt est consenti dans la mesure où Cinepel SA donne l'assurance de tout mettre en œuvre, dans la mesure du possible, pour garantir une offre culturelle variée, d'assurer la pérennité de la "Fête du cinéma" et de la "Lanterne magique", de poursuivre sa collaboration avec les institutions culturelles et les écoles et de renforcer la projection de films en version originale.

Nous évoquons le fait qu'il s'agit d'une démarche extraordinaire pour la Ville, de soutenir une activité ou un acteur commercial privé qui ne travaille pas avec un statut comme l'est une association à but non lucratif.

Sans être exhaustif (mon collègue Laurent Kurth complétera peut-être) :

- ~ La Ville a donné des terrains à NEODE pour y accueillir de nouvelles entreprises.
- ~ Elle a capitalisé GENILEM de façon à ce que cette société puisse consentir des prêts sans intérêts.
- ~ Récemment, une motion déposée dans votre Conseil, concernant la pénurie médicale, demandait d'étudier les moyens de pouvoir accueillir de nouveaux médecins à La Chaux-de-Fonds. Une des pistes de réflexion était de consentir aux médecins qui venaient s'installer des prêts sans intérêts.
- ~ La société d'agriculture est subventionnée régulièrement, tout comme Modhac, alors qu'il s'agit d'une foire commerciale.
- ~ L'usine électrique a déjà été mise à disposition gratuitement des acteurs économiques.
- ~ Parfois, la gratuité du domaine public est accordée également pour des acteurs du domaine privé.
- ~ La Ville a mis des moyens dans le Réseau Centre-Ville, utilisé par les commerces du centre-ville.

Le Conseil communal, comme vous, s'est vraiment posé beaucoup de questions. Compte tenu des propositions faites, il vous soumet cet amendement. Il demande que les autres amendements soient retirés au profit de celui-ci. Je vous remercie de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil communal de ses délibérations.

Nous acceptons la proposition du Conseil communal, nous retirons notre amendement et nous refuserons tous les autres amendements maintenus.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous soutiendrons également l'amendement proposé par le Conseil communal, retirerons les nôtres et refuserons tous les autres.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serais tenté de dire : *"tout ça pour ça !"*. Mais, finalement, nous soutiendrons l'amendement du Conseil communal.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous retirons notre amendement pour nous rallier à celui du Conseil communal, afin de simplifier les choses.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal, dans toute sa diatribe, a démonté les amendements du Parti socialiste en les taxant de *défiance* et il reprend le texte à son propre compte. Je trouve cela un peu étonnant...

Nous retirons notre amendement. Vous savez combien la pratique du prêt sans intérêts nous dérange. Nous estimons qu'il y a certaines pertes pour la Ville. De notre côté, c'est un gain (garder une salle de cinéma), mais nous aimerions quand même qu'il y ait des critères clairs et une réglementation par rapport à ces prêts, avec ou sans intérêts.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comment faut-il interpréter cet amendement ? Juridiquement, cela ne vaut rien du tout.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : On demande que Cinepel s'engage à réaliser et réceptionner les travaux avant la fin de l'année 2012. On aurait aussi pu ajouter *"dans la mesure du possible"*. Qu'est-ce qui dépend et qu'est-ce qui ne dépend pas de la volonté de Cinepel ? Si, par hypothèse, une machine n'arrive pas et les travaux ne peuvent pas être terminés avant la fin de l'année 2012, doit-on exiger le remboursement intégral du prêt ? On demande que l'Eden reste exploité. S'il brûle, on ne peut plus l'exiger.

Cinepel n'est pas le seul à décider, dans certains cas, comme les VO. Compte tenu des montants qui doivent être ristournés aux distributeurs (qui eux, décident), on ne peut pas demander à Cinepel de s'engager au nom d'entités qui ne sont pas celles de la SA. Cinepel peut s'engager sur les choses qu'elle décide elle-même seule.

J'avais préparé un sous-amendement qui disait *"pour des motifs dépendants de la volonté de Cinepel SA"*.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Nouveau parti libéral refusera l'amendement du Conseil communal. Nous sommes en train de monter une véritable usine à gaz. La seule charge que le Conseil communal peut s'autoriser comme marge de manœuvre, c'est le remboursement intégral du prêt qui peut être exigé à deux conditions : la réalisation et la réception des travaux avant la fin 2012 et le maintien en activité des 5 salles de la Ville, jusqu'au remboursement intégral du prêt, au moins. L'amendement du Conseil communal a lieu sur l'article 1. Il fallait le mettre sur l'article 3. Le non-respect, par Cinepel, de ce que vous mettez dans l'article 1 ou article 2, n'aura aucun effet contraignant sur Cinepel. Le seul effet contraignant est que Cinepel sait qu'elle doit rembourser intégralement le prêt, si deux conditions ne sont alternativement pas réalisées. Ce que le Conseil communal propose n'a aucune valeur sur la négociation future. Une fois les CHF 250'000.– touchés, Cinepel pourrait dit que cela ne l'intéresse plus de maintenir ce qu'on lui demande de maintenir.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que l'on arrive à une bonne formule, celle de ne pas contraindre, mais d'avoir pu, dans ce long débat, avoir été écoutés, tant par le Conseil communal que par Cinepel. Il vaut mieux avoir été écouté que de vouloir contraindre.

L'amendement est accepté par 25 voix contre 4.

Amendement du NPL

(en début de procès-verbal)

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous engage à refuser cet amendement, même s'il pose une question qui n'est pas illégitime, même s'il y a une cohérence dans le discours.

Aux yeux du Conseil communal, cette proposition soulève plusieurs problèmes. Ce sujet complexe est en discussion depuis plusieurs mois dans le Réseau 3 villes (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle). Vous savez qu'à plusieurs reprises et depuis plusieurs années, Neuchâtel avait affiché ses intentions de supprimer la taxe sur les spectacles, ce qu'elle n'a toujours pas fait.

Même si l'on peut suivre, dans son raisonnement, la cohérence du porte-parole du groupe NPL, le Conseil communal s'est, d'une certaine manière, ouvert la boîte de pandore. Sans le vouloir, en prenant cette dis-

position spécifique pour les cinémas, le Conseil général se trouve confronté au fait de devoir constater, in fine, qu'il aura complètement supprimé la taxe sur les spectacles. Évidemment, ce geste n'échapperait pas à d'autres acteurs de cette ville (par exemple, le HCC, un des principaux financeurs des recettes de la taxe sur les spectacles).

Si un débat doit avoir lieu, dans ce Conseil, à propos de la taxe sur les spectacles, il doit avoir lieu sur l'ensemble des dispositifs. Le Conseil général en a, d'ailleurs, déjà débattu à plusieurs reprises, quand j'étais jeune Conseiller général. Ce débat ne doit pas se faire au détour d'un autre rapport, en glissant un amendement de ce type, qui modifie de façon assez importante l'arrêté de 1996 sur la taxe sur les spectacles. Je ne parle même pas de l'impact financier direct... on parle de quelques centaines de milliers de francs de recettes. On parlait tout à l'heure de CHF 3'000.- à CHF 5'000.- d'intérêts par année pour Cinepel ! Nous avons discuté pendant deux heures d'un taux d'intérêts de 1.5% sur CHF 250'000.- pendant 4 ans. Là, nous parlons d'un montant de CHF 130'000.- pour le cinéma ou CHF 400'000.- environ, si l'on prend la totalité de la taxe sur les spectacles.

Le Conseil communal vous engage à refuser cet amendement. Ce n'est pas aujourd'hui et ici le temps d'en discuter.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous permettrez que nous discussions 3 minutes d'un amendement, puisque nous avons discuté beaucoup plus longtemps pour d'autres.

Le groupe NPL maintiendra son amendement. Il n'est pas convaincu par les propos que nous qualifions de *ténus*, du Conseil communal, s'agissant de la raison pour laquelle il s'oppose à l'introduction d'une lettre e à l'article 6 de l'arrêté de 1996.

La longue discussion, que nous venons d'avoir, avait trait au montant d'un taux d'intérêts. Or, aucun des groupes n'a contesté la nécessité. Nous n'avons jamais fait d'amalgame avec le sport ou d'autres entités. L'entier du rapport a trait à la politique culturelle, en matière cinématographie, en ville de La Chaux-de-Fonds. Nous considérons que nous devons joindre la parole à l'acte en introduisant une détaxation durant les années 2013 à 2016 sur les billets de cinéma. C'est aller dans le sens que le Conseil communal veut aller et nous sommes surpris qu'il s'y oppose. Nous ne désirons que le prix de la place des cinémas, qui ont fait l'effort de se moderniser, à La Chaux-de-Fonds, avec l'aide de notre autorité, baisse de CHF 2.-.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 40% des recettes encaissées en ville de La Chaux-de-Fonds, en taxes de spectacles sur les cinémas, est reversé au fonds cantonal pour le cinéma qui soutient des projets (par exemple, la Fête du cinéma, le NIF), ainsi que

le fonds romand pour le cinéma qui, lui-même, soutient des productions cinématographiques (par exemple, cet été, une nouvelle fois, la ville de La Chaux-de-Fonds servira de décor au tournage d'un long métrage soutenu par ce fonds.)

M. Hainard, j'ai le regret de vous dire que si, par hypothèse, demain, dans ce canton, on supprimait la taxe sur les spectacles, à ma connaissance, cette baisse du prix ne serait pas répercutée sur le prix du billet.

J'ai eu la chance de rencontrer M. Vital Epelbaum, à plusieurs reprises depuis que j'ai entamé ce mandat. Il y a effectivement quelques années, notamment en 2006/2007, quand un conflit s'est ouvert entre la Ville de Neuchâtel et Cinepel à propos de la taxe sur les spectacles, Cinepel a retenu ce montant et ne l'a plus versé. Cinepel disait que si la taxe était supprimée, le montant des billets serait diminué. Ce discours, qui était tout à fait sincère à ce moment-là, a changé aux alentours de 2008/2009, au moment où la situation économique dans les cinémas s'est dégradée un peu partout en Europe. A ce moment-là, M. Epelbaum m'avait clairement indiqué qu'en cas d'abandon de la taxe sur les spectacles, il n'était pas question de répercuter l'intégralité de la baisse sur le prix des billets.

C'est une question que nous n'avons pas du tout abordée durant les entretiens depuis le mois de mars avec M. Arbel ou avec Mme Epelbaum. Cette question resurgit ce soir grâce, ou à cause de votre amendement.

Le Conseil communal vous a écouté avec intérêt, mais il maintient sa position.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC ne soutiendra pas cet amendement non plus. Premièrement, nous estimons (et je pense que c'est partagé) que la baisse de 10% du prix du billet n'amènera pas un afflux massif de la population vers les salles de cinéma.

Si nous avons présenté un amendement pour mettre un intérêt sur le prêt, c'était pour faire en sorte que la Ville ne perde pas d'argent. Si, maintenant, nous acceptons un amendement qui, in fine, fera perdre CHF 130'000.- à la Ville, par année, nous serions peu cohérents. Merci.

L'amendement est refusé par 28 voix contre 2.

L'arrêté amendé (amendement du Conseil communal) est accepté par 31 voix contre 2.

Postulat UDC

(texte en début de procès-verbal)

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons déposé ce postulat concernant les prêts avec ou sans intérêts. Nous sommes très satisfaits de l'avoir déposé car passer deux heures sur ce rapport semble démontrer que nous avons un problème dans notre Commune.

A ce jour et à notre connaissance, il n'existe aucun règlement concernant les prêts pouvant être octroyés par la Ville. Ceci se fait donc un peu au *piфомètre* ou *dans le sens du vent*. Pour cette raison, nous demandons au Conseil communal de mener une réflexion sur ce sujet et d'éditer, dans les plus brefs délais, un document permettant de traiter les demandes de prêts sur une base définie, ne permettant ainsi pas de contestations de quel ordre que ce soit.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte le postulat du groupe UDC.

Le postulat est accepté par 27 voix sans opposition.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : A la sortie, vous trouverez, à votre disposition, des broches distribuées lors du défilé des promotions.

Lors de la prochaine rencontre du Conseil général, M. Hess apportera des T-shirts "*oui au RER*".

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La prochaine rencontre du Conseil général se déroule à la fin du mois d'août. C'est un peu tardif, n'y aurait-il pas moyen de distribuer les T-shirts avant ?

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai eu un petit problème avec la personne qui s'occupait d'imprimer les T-shirts. Je vous donne mon numéro de téléphone et vous pouvez m'appeler si, vraiment, vous les voulez avant la prochaine séance du Conseil général. J'essayerai de m'arranger pour les distribuer. Je ne peux pas faire plus, je ne suis pas le Père Noël !

Rapport du Conseil communal

relatif

- à une demande de crédit de CHF 272'400.- pour l'acquisition des terrains pour l'implantation de la plateforme de transbordement
- au changement d'affectation partiel des biens-fonds n° 10'936 et 10'949 du cadastre de La Chaux-de-Fonds

(du 13 juin 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

La mise en œuvre du plan spécial "Le Corbusier", qui a été sanctionné le 28 octobre 2009, prévoit la démolition de la plateforme de transbordement des Chemins de fer du Jura (CJ), qui est utilisée principalement pour le transfert sur la route des déchets acheminés par le train à destination de l'usine VADEC SA. Un site de remplacement a dû être recherché pour permettre de continuer l'acheminement des déchets par le train.

Transports des déchets

Actuellement, Vadec SA (qui exploite des centres d'incinération à Colombier et La Chaux-de-Fonds) collecte, traite, valorise et élimine les déchets en provenance des cantons du Jura et de Neuchâtel ainsi que du Jura bernois et du Nord Vaudois.

Cela représente un bassin de population d'environ 355'000 habitants. Une bonne partie des transports des déchets est assurée par chemin de fer.

Le centre d'incinération de La Chaux-de-Fonds (anciennement CRIDOR) traite les déchets de 131 communes des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, soit un bassin de 170'000 habitants.

Les partenaires de Vadec SA, regroupés sous l'égide d'Arc Jurassien Déchets, ont développé en 2001 un concept pour assurer le transport par le rail des déchets des districts de Delémont et de Porrentruy ainsi que du Jura bernois vers La Chaux-de-Fonds. Une dizaine de conteneurs chargés de déchets transitent chaque jour à travers les Franches-Montagnes, évitant ainsi d'incessants passages de poids

lourds à travers les villages. Les CJ gèrent toute la logistique du transport. Les déchets sont transbordés par camions depuis les centres de collecte de Courgenay (Ajoie), de Boécourt (Delémont) et de la décharge Celtor (Jura bernois) jusqu'aux gares de Glovelier et Tavannes.

La grande majorité de ces déchets est de ce fait acheminée jusqu'à La Chaux-de-Fonds par la ligne à voie étroite des CJ au moyen de bennes spéciales qui ne sont transbordées sur camions que pour leur trajet entre la gare aux marchandises et l'usine d'incinération. Pour des raisons techniques toutefois, ces courts transports par camions sont inévitables.

Les convois ne repartent pas à vide de La Chaux-de-Fonds. Les conteneurs retournant à Tavannes sont chargés de mâchefers pour être traités par la société spécialisée Celtor et mis en décharge.

Si le rail reste légèrement plus cher que la route, cette différence s'estompe lorsque l'on tient compte du coût environnemental et des nuisances épargnées aux riverains.

Vadec SA devrait procéder au renouvellement de ses installations d'incinération en 2015 (fermeture du site de Colombier) et en 2025 (nouvelle installation sur le site de La Chaux-de-Fonds). Dans l'intervalle, il est prévu que le site de La Chaux-de-Fonds soit exploité à sa capacité maximale et qu'une partie des déchets aujourd'hui incinérés à Colombier le soient dans d'autres cantons. A noter aussi que la baisse des volumes liée aux incitations au tri rendra cette période moins difficile à gérer.

Projet de Bellevue

Les CJ, en partenariat avec la Ville, VADEC et le Canton, ont mené des réflexions depuis fin 2007 pour trouver un nouveau site de transbordement des déchets, du fait que celui de la gare aux marchandises devait disparaître au profit de la valorisation du plan spécial "Le Corbusier". Quatre sites ont été retenus dans la première étude, à savoir Chaux-de-Fonds – Est, Gare de Bellevue (haut du Chemin-Blanc), Les Reprises et La Cibourg. L'évaluation des quatre sites s'est faite sur la base de critères techniques, financiers, fonciers, d'accessibilité et de nuisances pour le voisinage. Le site retenu pour la suite de l'étude a été la halte de Bellevue.

La solution de Bellevue est la plus favorable sous l'angle environnemental avec un trajet plus court et hors de la ville pour les camions. Elle devrait aussi permettre le doublement de la voie CJ à cet endroit et, ainsi, autoriser les croisements de trains et une augmentation future de la cadence des trains voyageurs CJ aux heures de pointe. Le trafic voyageur pourrait en effet être accru à terme avec un renforcement des cadences entre le Jura et La Chaux-de-Fonds, l'augmentation de la vitesse commerciale sur le pont de l'Hôtel-de-Ville après sa réfection et la séparation des trafics, ainsi qu'au moins un arrêt supplémentaire en Est du quartier Esplanade, en lien avec le développement du projet European 10.

Le projet prévoit 2 voies pour stocker les wagons (cf. annexe). Une troisième voie, plus au Nord, est planifiée à plus long terme pour permettre à une, voire plusieurs entreprises d'utiliser cette plateforme pour le transbordement rail-route. Une voie sera implantée au Sud ("banane") pour les manœuvres des trains.

Sur la plateforme, des couverts ou bâtiments en lien avec les activités de transbordement pourraient être réalisés.

L'accès routier existant sera maintenu mais sera légèrement déplacé afin de respecter les distances de sécurité. Une voie de décélération sera réalisée pour les véhicules en provenance de La Chaux-de-Fonds. En sortie du site direction Chaux-de-Fonds, le marquage existant de la route cantonale sera modifié afin d'utiliser la voie de dépassement existante en voie d'accélération. En sortie, direction La Cibourg, une voie nouvelle d'accélération sera réalisée.

La maison de la Joux-Perret 16 (bf 7890), propriété de la Ville de La Chaux-de-Fonds (décision du Conseil général du 2 septembre 2010, voir PV 28, pages 2345 et ss), sera utilisée comme bâtiment d'exploitation et accueillera également les équipements électriques et techniques

L'accessibilité au bâtiment de la Joux-Perret 16 ainsi qu'aux terrains et forêts adjacentes fera l'objet d'autorisations de la part des CJ du fait qu'il est nécessaire de traverser la ligne de chemin de fer.

La plateforme sera viabilisée en termes d'équipements.

Procédure

D'entente avec l'Office fédéral des transports, c'est la procédure cantonale (par opposition à la procédure fédérale) basée sur la Loi fédérale sur les voies de raccordement ferroviaires du 5 octobre 1990 qui est retenue. Cette procédure permet de gagner du temps et de s'assurer un financement par tous les partenaires concernés. La double procédure suivante est prévue :

- Mise en zone des terrains concernés par le site de transbordement (procédure cantonale, en l'occurrence de compétence partagée entre Ville et Canton). La mise en zone prévoit la réalisation d'une zone spécifique pour les terrains accueillant la plateforme. La maison située au Sud des voies CJ sera également affectée dans cette zone. Une nouvelle réglementation est prévue.
- Permis de construction pour les installations de la plateforme (procédure cantonale, en l'occurrence relevant de la compétence de la Ville).

Mise en zone

Afin de permettre l'implantation d'une plateforme autorisant le transbordement rail-route, il a été nécessaire de créer une nouvelle zone. Le plan et règlement d'aménagement communal (PRAC) en vigueur n'a aucune zone qui permettrait d'autoriser ce type d'installation. En effet, cette zone ne doit autoriser que les installations nécessaires au transbordement des matériaux entre le rail et la route. L'utilisation de la zone industrielle a, de ce fait, été exclue d'emblée car aucun développement n'est prévu dans ce secteur de la ville.

La nouvelle zone, appelée "zone de transbordement" comportera six nouveaux articles:

- Art. 363a : définition du caractère et de l'affectation de cette nouvelle zone.
- Art. 363b : la maison de la Joux-Perret 16 (bf 7890), propriété de la Ville de La Chaux-de-Fonds (décision du Conseil général du 2 septembre 2010) peut faire l'objet de transformations en lien avec l'affectation de la nouvelle zone. Seules les constructions et les installations nécessaires à l'exploitation, au stockage des matériaux à l'exception des déchets, à la transformation des matériaux en vue de leur transfert sur la route et au transbordement sont autorisées. Des règles sont également fixées pour garantir leurs intégrations dans le site. L'entreposage de déchets ne sera pas autorisé sans quoi des mesures particulières de protection de l'environnement devraient être imposées.
- Art. 363c : définition des degrés d'utilisation du sol.
- Art. 363d : définition de la procédure.
- Art. 363e : le degré de sensibilité au bruit IV est donné à cette nouvelle zone; cela correspond à une zone industrielle.
- Art. 363f : en cas de cessation des activités liées au transbordement rail-route, les constructions, installations et aménagements extérieurs seront obligatoirement supprimés et les biens-fonds remis en état et réaffectés à la zone agricole.

Acquisition foncière et conséquences sur les finances

Comme pour le bâtiment de la Joux-Perret 16, la Ville de La Chaux-de-Fonds a mené les négociations avec le propriétaire du terrain concerné par le site de transbordement. L'acquisition porte sur environ 12'300m² de terrain à détacher des biens-fonds n° 10'936 et 10'949 du cadastre de La Chaux-de-Fonds. Un terrain d'entente a finalement été trouvé sur le prix d'acquisition au prix de CHF 18.-/m², soit entre le prix de la zone agricole (env. CHF 3.-/m²), la zone d'utilité publique (CHF 20.- à 30.-/m²) et la zone industrielle (CHF 100.-/m²).

Cela représente un prix total de CHF 221'400.-. Il faudra ajouter à cette somme les lods et frais de transaction habituels (cadastre, notaire, etc.) estimés à CHF 11'000.- ainsi que l'éventuelle taxe sur la plus-value, estimée à CHF 40'000.- et pour laquelle une demande d'exonération sera formulée (but d'intérêt public).

Cette acquisition foncière, en plus du bâtiment de la Joux-Perret 16, sera intégrée dans la clé de répartition qui est en cours de discussion entre les différents partenaires de la plateforme de transbordement rail-route. A ce stade, aucune décision n'a été prise qui imposerait à la Ville d'être un partenaire financier dans ce projet. Il se pourrait dès lors que le terrain ainsi que le bâtiment Joux-Perret 16 soient re-

vendus ultérieurement au propriétaire et/ou exploitant de la plateforme. La clé de répartition pour le financement de la plateforme fera l'objet d'un rapport ultérieur à votre autorité. A ce stade, il a néanmoins été convenu que les acquisitions foncières seraient progressivement réglées par la Ville.

Dans l'immédiat, le bien-fonds viendra donc compléter le portefeuille de terrains de la Ville. Aucun amortissement n'est prévu, de sorte que les charges financières se limitent aux intérêts. Calculés au taux de 2,9 % sur l'entier du montant sollicité, ceux-ci représentent une charge annuelle de CHF 7'900.- par an. En cas d'exonération de la taxe sur la plus-value, ce montant serait réduit à CHF 6'740.-.

Conséquences sur les ressources humaines

Les objets du présent rapport n'ont pas de conséquence sur les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

La réalisation de la plateforme rail-route doit permettre d'acheminer une part importante des déchets de 131 communes des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, soit un bassin de 170'000 habitants et, à terme, de l'entier de la zone de desserte de Vadec.

Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

La décision de maintenir le transfert des déchets à destination de VADEC par train ainsi que le déplacement du site de transbordement à Bellevue va réduire les nuisances environnementales grâce à une diminution du trafic poids-lourds routiers, en particulier au sein de l'espace urbain.

b) aspects sociaux

Néant.

c) aspects économiques

Le déplacement du site de transbordement de la gare aux marchandises à Bellevue va permettre la valorisation des périmètres A et B du plan spécial "Le Corbusier". Pour rappel, votre autorité a accepté la cession du bien-fonds n° 18191 du cadastre de La Chaux-de-Fonds (périmètre B du Plan spécial "Le Corbusier") à Immobilier.NE SA et à une société coopérative d'habitation. De plus, le Conseil d'Etat a annoncé, le 15 mai 2012, le lancement du concours d'architecture pour le nouvel Hôtel judiciaire qui est prévu sur le périmètre A du plan spécial "Le Corbusier".

La commission intercommunale d'aménagement du territoire a donné un préavis positif unanime le 11 janvier 2012.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Pierre-André Monnard

Le chancelier :

Thibault Castioni

Annexes : plans de situation
plan du projet de la plateforme de transbordement (transmis aux
chefs de groupes)

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Arrêté No 1

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir les biens-fonds n° 10'936 et 10'949 du cadastre de La Chaux-de-Fonds d'une surface d'environ 12'300m2 pour un montant de CHF 221'400.-, auxquels s'ajoutent les lods et frais d'acquisition d'un montant de CHF 11'000.- et l'éventuelle taxe sur la plus-value d'un montant de CHF 40'000.-.

Article 2.- Un crédit de CHF 272'400.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition des biens-fonds n° 10'936 et 10'949 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Article 3.- Tous frais d'acte, de plans, d'extraits de cadastre, de bornage, de notaire, etc. sont à la charge de l'acquéreur.

Article 4.- Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction immobilière.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté n° 2

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), du 22 juin 1979

Vu l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), du 2 octobre 1989

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre 1986

Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), du 24 janvier 1991

Vu le décret sur la conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire, du 26 janvier 2005

Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, et son règlement d'exécution (RELCAT), du 16 octobre 1992

Vu la loi cantonale sur les constructions (LConstr), du 25 mars 1996, et son règlement d'exécution (RELConstr), du 16 octobre 1996

Vu la loi cantonale sur la protection des eaux, du 15 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 18 février 1987

Vu un rapport du Conseil communal

Vu le préavis de la Commission intercommunale d'aménagement du territoire

arrête :

Article premier.- Le plan d'aménagement communal du 26 octobre 1998, sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan suivant :

- Plan de changement d'affectation de Bellevue du bien-fonds 7890/60 et d'une partie du bien fonds 10936/60, extrait modifiant le plan d'urbanisation 2 sanctionné 11 août 1999, échelle 1:5000, signé le 13 juin 2012 par le Conseil communal, plan dessiné le 11 juin 2012.
- Plan de changement d'affectation de Bellevue du bien-fonds 7890/60 et d'une partie du bien fonds 10936/60, plan à l'échelle cadastrale modifiant le plan d'urbanisation 2 sanctionné le 11 août 1999, échelle 1:1000, signé le 13 juin 2012 par le Conseil communal, plan dessiné le 11 juin 2012.
- Plan de changement d'affectation de Bellevue du bien-fonds 7890/60 et d'une partie du bien fonds 10936/60, extrait modifiant le plan des degrés de sensibilité au bruit sanctionné le 11 août 1999, échelle 1:5000, signé le 13 juin 2012 par le Conseil communal, plan dessiné le 11 juin 2012.
- Plan de changement d'affectation de Bellevue du bien-fonds 7890/60 et d'une partie du bien fonds 10936/60, extrait modifiant le plan d'ensemble de la commune sanctionné le 11 août 1999, échelle 1:1000, signé le 13 juin 2012 par le Conseil communal, plan dessiné le 11 juin 2012.

Article 2.- Le règlement d'aménagement du 26 octobre 1998, sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié comme suit :

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE 4 SECTION 3

ZONES ET PÉRIMÈTRES ZONE D'AFFECTATION COMMUNALES

Enumération

Art. 23, lettre e, tiret 4 (nouveau)

- e Les zones spécifiques, soit :
La zone de transbordement (ZTR) (nouveau)

TROISIEME PARTIE : REGLEMENTATION DES ZONES ET PERIMETRES COMMUNAUX

TITRE V ZONES SPECIFIQUES

CHAPITRE 1bis ZONE DE TRANSBORDEMENT (NOUVEAU)

Caractère et affectation

Art. 363a (nouveau)

- 1 *La zone de transbordement comprend les constructions, installations et aménagements extérieurs nécessaires au transbordement des matériaux entre le rail et la route.*
- 2 *Elle figure sur le plan d'ensemble de la commune.*

Constructions, installations et aménagements extérieurs

Art. 363b (nouveau)

- 1 *Le bâtiment existant situé sur le bien-fonds 7890 du cadastre de La Chaux-de-Fonds peut faire l'objet de transformations et agrandissements en lien avec l'art. 363a. L'art. 363c n'est pas applicable pour ce bien-fonds.*
- 2 *Seules les constructions et les installations nécessaires à l'exploitation, au stockage des matériaux, à l'exception des déchets, à la transformation des matériaux afin de pouvoir les transporter sur la route, et au transbordement rail-route sont autorisées.*
- 3 *Les constructions, les installations et les aménagements extérieurs doivent faire l'objet d'une attention particulière quant à leur intégration dans l'environnement naturel qui les entoure.*
- 4 *Les constructions et installations seront limitées dans leurs dimensions et leur nombre au strict nécessaire; elles seront disposées de manière judicieuse et discrète sur le site.*

- Degrés d'utilisation des terrains* *Art. 363c (nouveau)*
1 *Taux d'occupation du sol : 25% au maximum*
2 *Indice d'espace vert : 30% au minimum*
- Procédure* *Art. 363d (nouveau)*
1 *Toutes les constructions, installations et aménagements extérieurs doivent être traités selon la procédure de permis de construire.*
2 *L'exploitant de la zone de transbordement et la compagnie de chemin de fer exploitant le rail sont à chaque fois consultés.*
3 *Une étude paysagère doit accompagner la demande de permis de construire.*
- Degré de sensibilité au bruit* *Art. 363e (nouveau)*
Le degré de sensibilité (DS) au bruit IV est attribué à cette zone, conformément à l'article 43 de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).
- Cessation d'activité* *Article 363f (nouveau)*
1 *Toutes les constructions, installations et aménagements extérieurs sont affectés à la zone de transbordement rail-route tant et aussi longtemps qu'une telle activité y est pratiquée.*
2 *En cas de cessation des activités liées au transbordement rail-route, les constructions, installations et aménagements extérieurs seront obligatoirement remis en état et réaffectés à la zone agricole.*

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le-a président-e Le-a secrétaire

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais rappeler une demande faite par Francis Stähli, celle de terminer le débat à 22h00. Cela fera vraiment très court pour chaque intervention de chaque groupe.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Nous ne prenons plus de nouveaux sujets après 22h00. Il n'est pas encore 22h00. Nous prenons donc ce rapport.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP entre en matière sur ce rapport qui est en fait une deuxième mise en bouche, puisque venant après l'achat du bien-fonds Joux-Perret 16.

Notre groupe est ainsi satisfait de voir avancer les projets à même de permettre la réalisation du quartier *Le Corbusier*, par la libération de l'espace qu'occupe l'actuel site de transbordement. Satisfait aussi de voir s'améliorer la valorisation des déchets !

Nous approuvons l'acquisition, ainsi que les conditions financières prévues pour permettre la création de cette plateforme de transbordement, en soulignant que cette réalisation renforcera le rôle des CJ et permettra, à terme, d'améliorer la desserte, pour autant que soit réalisée la voie autorisant le croisement.

Nous espérons que ceci se fera en parallèle avec la construction du nouveau pont de l'Hôtel-de-Ville, de manière à accroître de manière significative le trafic ferroviaire à destination et en provenance du Jura.

Nous avons plusieurs questions :

- ~ quelle est la proportion des convois chargés de mâchefers repartant sur Tavannes ?
- ~ quel est le tonnage estimé des déchets provenant du bassin de Cottendart et qui ne seront pas incinérés à la Chaux-de-Fonds à partir de 2015 ?

Le rapport ne dit mot concernant la logistique à développer, le moment venu, pour amener les déchets ex-Cottendart jusqu'au point de leur prise en charge par les CJ. Bien sûr, ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais cela a tout de même une incidence sur le dimensionnement de la plateforme dont nous parlons. Celle-ci n'est pas uniquement destinée au transbordement des déchets du Jura, mais également de ces fameux déchets du Bas qui, troisième rail ou pas, arriveront bien par le Jura !

De par la structure des sociétés concernées, nous pouvons légitimement nous poser la question : quand et sous quelle forme serons-nous informés du suivi de ces diverses réalisations ?

Encore un petit rêve pour la route, c'est le cas de dire : Est-il permis d'imaginer que le véhicule qui transporte les containers soit un camion à

trois ou quatre essieux, équipé d'un filtre à particules et, pourquoi pas, lorsque la technologie le permettra, un véhicule hybride avec récupération d'énergie à la descente ? Renault, Volvo et Mercedes l'ont déjà fait !

Le POP votera les arrêtés. Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous voici devant un rapport clair, précis faisant suite logiquement à la séance du Conseil général du 2 septembre 2010 concernant l'achat de la maison de la Joux-Perret 16. C'est un projet qui tient compte d'une vision des transports à long terme. Bravo !

Nous ne pouvons que répéter que la solution d'installer la plateforme de transbordement des CJ à Bellevue nous semble la meilleure :

- ~ diminution des nuisances sonores au maximum, compte tenu de l'éloignement des zones habitables,
- ~ diminution d'un trafic pénible en ville de La Chaux-de-Fonds, tant par les camions que par les convois par rail des déchets.

Le prix d'achat des terrains nous semble correct. Nous espérons bien sût que la taxe sur la plus-value sera exonérée et nous nous réjouissons de voir l'évolution de ce projet quand à la répartition des frais avec nos différents partenaires.

Il est intéressant, pour notre commune, de maintenir et même d'accroître la valorisation des déchets. N'oublions pas que notre chauffage à distance dessert déjà l'équivalent de 15'000 habitants et que nous espérons augmenter ce chiffre.

Nous savons que le transport de marchandise par le rail est légèrement plus cher mais cette solution est nettement plus écologique. Nous avons constaté avec intérêt que l'accès à cette plateforme sera autorisé à différentes entreprises de notre région pour le transbordement rail-route.

Nous rappelons également que l'aspect visuel de cette plateforme devra être soigné et végétalisé, comme promis, car visible depuis l'entrée Est de la ville et que l'accès à la route cantonale pour les camions sera bien pensée donc peu perturbante pour le trafic routier.

Les voyageurs ne seront pas oubliés avec une cadence des trains augmentée et l'ouverture d'une nouvelle gare en Est du quartier Esplanade. Nous osons donc imaginer qu'ainsi l'accès au RER sera facilité à nos proches voisins.

Nous sommes également satisfaits de voir que la Commune n'a pas attendu le début des travaux pour investir l'habitation de la Joux-Perret mais que celle-ci est provisoirement louée.

Voici deux questions :

- ~ Quels sont les risques que ce terrain ne soit pas utilisé finalement pour le transbordement des déchets et qu'advientra-t-il de la maison Joux-Perret 16 dans ce cas là ?

- ~ Et, question qui avait déjà été posée en septembre 2010 (car nous la trouvons importante) est-ce qu'il sera possible, vu l'écartement des rails différents, de faire parvenir les déchets venant du bas du canton à Bellevue ?

Pour le changement d'affectation de ces parcelles, la création d'une nouvelle zone spécifique avec les articles la concernant nous semble tout à fait appropriée puisque aucune dénomination habituelle ne correspondait à l'utilisation future de ce terrain.

Donc, le Parti socialiste va accepter avec plaisir les deux arrêtés concernant la plateforme de Bellevue.

Encore un mot pour remercier les services concernés pour la qualité des plans reçus. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a étudié le rapport. Le projet nous semble judicieux et pertinent.

Toutefois, il ressort quelques questions qui n'ont pas trouvé de réponses dans les pages qui, à notre sens, auraient pu être mieux documentées par le Conseil communal.

Les premières questions sont en relation directe avec le bâtiment Joux-Perret 16, immeuble acquis par la Ville suite au rapport du Conseil communal au Conseil général du 2 septembre 2010. A la relecture de ce rapport, il apparaît que cette maison devait trouver un locataire dès la date d'acquisition par la Ville, de manière à couvrir les charges financières par le rendement brut de 4%. Nous n'avons pas trouvé mot de cette location dans les feuillets du Conseil communal.

De même, le rapport du 2 septembre 2010 passe sous silence la participation aux frais d'acquisition du bien-fonds 7890 qui devait être sollicitée auprès des CJ. Qu'en est-il de cette conséquence, pourtant non négligeable, sur les finances de la Ville ?

Enfin, la maison Joux-Perret 16, immeuble du XIXe siècle ne pourrait-elle pas être inscrite en zone d'activités à haute valeur historique, conformément au rapport relatif à une modification du PRAC, accepté par notre autorité le 8 février 2012 ? Nous aimerions connaître les raisons pour lesquelles le Conseil communal n'a pas retenu cette possibilité d'affectation pour la maison.

Nous demanderons à notre exécutif quelques éclaircissements d'ordre technique. Nous avons bien compris que le site Le Cottendart sera fermé d'ici 2015 et, qu'à terme, le site de La Chaux-de-Fonds viendrait à traiter les déchets de l'entier de la zone de desserte de VADEC, c'est-à-dire des régions du Nord-vaudois et du Littoral neuchâtelois en supplément.

Or, il était rappelé, à maintes reprises, dans le rapport, que la ligne CJ est à voies étroites, c'est-à-dire avec un écartement différent de celles des

CFF. Si les déchets du bas du canton et du Nord vaudois doivent un jour être incinérés à La Chaux-de-Fonds, va-t-il falloir poser un site de transbordement des wagons CFF aux wagons CJ, plateforme de transbordement rail/rail pour enfin parvenir à la plateforme de transbordement de Bellevue, rail/route. A moins, bien sûr, que nous ne rachetions de vieux wagons espagnols. Mais, peut-être que le transport par camion rester le moyen le plus performant depuis ces deux régions. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur le sujet, qui n'a certainement pas échappé à ses réflexions ?

Notre groupe a encore quelques interrogations concernant le montage financier du projet. En effet, il est rappelé, en bas de page 5, qu'aucune décision n'a actuellement été prise qui imposerait à la Ville d'être un partenaire financier pour ce projet. Cela laisse songeur car, toujours actuellement, la Ville est seule à monter ce projet et elle n'a, en se basant sur les éléments du rapport, aucun partenaire défini. Nous aimerions en savoir un peu plus sur ces partenaires qui devraient se répartir les frais selon une clé, dont il est fait mention, mais qui ne semble pas vraiment bien organisée. Qui sont-ils ? quel serait leur intérêt à entrer dans l'affaire, puisque la Ville, qui ne doit pas être un partenaire financier, avance quand même tous les fonds ? c'est un peu le même sentiment amer que de se trouver au bistrot avec des copains et, qu'à la fin du repas, devant l'addition, chacun annonce qu'il a oublié son porte-monnaie. Il est d'habitude correct d'imaginer, dans un projet de cette envergure, que les partenaires soient désignés depuis le tout début, que les répartitions soient bien définies avant de commencer. Après, et seulement après, on se lance dans les acquisitions et les dépenses. Nous avons l'impression que, dans ce rapport, nous sommes partis à l'envers.

Il est indiqué également que la parcelle sera viabilisée en termes d'équipements. Nous supposons, là-aussi, que c'est la Ville qui va payer. En outre, il n'est rien prévu quant au financement des équipements techniques (voies, quais de chargements, couverts). Il n'est rien dit non plus concernant les transformations et déplacements de la route d'accès, dont les frais seront, à n'en pas douter, importants.

Le montage financier reste nébuleux, puisqu'il se borne à l'acquisition de la parcelle. Pour notre groupe, il est difficile d'imaginer découper le projet en petits bouts, sans le prendre dans sa globalité. Nous pouvons imaginer que le Conseil communal avance à l'aveuglette et aimerions avoir de plus amples renseignements sur le montage futur et dans son entière globalité.

Deux dernières petites considérations sur l'analyse que nous avons faite de ce rapport :

Que se passera-t-il après 2025, si les communes desservies par VA-DEC, ayant pendant quelques mois, voire quelques années, utilisé les ser-

vices d'un autre centre d'incinération des déchets, reçoivent une facture plus avantageuse que celle initialement prévue avec VADEC ?

Il nous a été rapporté qu'à Bienne, par exemple, le prix du traitement des déchets revenait à CHF 130.– la tonne, soit environ 35% de moins que VADEC. Cela est-il plausible ? Y aurait-il alors un risque de tourisme des déchets de la part des communes affiliées à VADEC ?

Le gain pour la population est évident. Chacun comprend aisément que les camions n'auront plus à traverser la ville pour rejoindre le centre d'incinération. Il est en revanche moins clair de trouver l'avantage écologique à construire une plateforme de transbordement sur la crête de Bellevue. Une étude d'impact, tant sur le paysage que sur la pollution a-t-elle été réalisée (ou sera-t-elle réalisée) ?

Merci au Conseil communal pour ses réponses. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière et sera attentif aux réponses données à ses questions. Il décidera ensuite de la suite à donner à l'arrêté N°1, en fonction de son indice de satisfaction. Il acceptera, par contre, sans problème, l'arrêté N°2. Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a étudié ce rapport avec intérêt.

Nous décomposons la question en trois parties :

- ~ L'opération immobilière
- ~ La stratégie de transport des déchets
- ~ L'aménagement de la parcelle et les installations.

L'opération immobilière est peu risquée, le sol ne perdant en principe pas de valeur et elle place des jalons pour le développement de l'usine VADEC ou, du moins, permet de lui maintenir certaines portes ouvertes. Nous pouvons donc, de ce point de vue, souscrire à la démarche du Conseil Communal.

La stratégie de transport des déchets, elle, nous laisse très sceptiques.

Le fait de transporter des déchets de l'Ajoie et de la vallée de Delémont par les CJ, plutôt que par la route, nous semble louable, bien qu'il ne faille pas l'idéaliser : dix camions/jours en moins dans un flux de plusieurs milliers de véhicules/jours, cela est imperceptible pour les habitants de Franches Montagnes, compte tenu du fait que les convois ferroviaires ont, eux aussi, leur impact malgré tout, d'autant plus qu'ils sont effectués à des heures où les nuisances sont ressenties d'une manière plus sensible.

Par contre, la démarche de faire parvenir les déchets du bas du Canton et du Nord Vaudois par chemin de fer ressemble fort à un exercice de style. Il faudra, en effet, qu'ils transitent par Bienne et Tavannes ou Glovelier, avec transbordement sur le réseau CJ, un cheminement très peu rationnel. Sans compter qu'il n'est pas du tout exclu que les déchets doivent

être transvasés des bennes CFF dans les bennes CJ car elles ne sont pas compatibles. Des coûts en perspectives, répercutés sur les émetteurs de déchets de ces régions, qui feront leurs calculs et agiront politiquement pour abaisser ces frais, c'est-à-dire amener leurs déchets à VADEC par la route malgré tout ou se diriger vers un autre centre d'incinération.

C'est plutôt à Renan ou à la Malakoff, endroits desservis par le réseau CFF, qu'il faudrait réaliser ce projet. Cela aurait au moins le mérite d'éviter le transbordement, sinon le transvasement des déchets eux-même.

Au demeurant, si la volonté est de transporter les déchets par le rail, alors le mieux serait de remodeler complètement les bassins de collecte en tenant beaucoup plus compte du réseau ferroviaire, c'est-à-dire, dans le cas de VADEC, de prendre les déchets se situant sur la voie entre la Chaux-de-Fonds et Lyss ou Granges et de laisser le Nord vaudois et le bas du Canton à une destination plus logique et rationnelle par le train.

Il est écrit dans le rapport qu'une troisième voie pourrait être construite pour permettre à des tiers de l'utiliser comme plateforme de transbordement rail/route. Mais qui donc pourrait être intéressé à mettre ses marchandises sur un réseau à voie étroite dont la portée n'est que de quelques dizaines de kilomètres et au bout duquel il faut avoir recours à un transbordement pour aller au-delà ? Personne, nous en sommes convaincus. Là encore une autre solution sur le réseau CFF à proximité de la ville aurait peut-être recelé quelque potentialité.

L'aménagement de l'endroit est le point noir de ce rapport. Un mètre carré de terre agricole disparaît chaque seconde sous le béton et le goudron en Suisse et nous en faisons disparaître près d'un hectare d'un coup, au prétexte de transborder une dizaine de benne de déchets par jour. Souvent ces disparitions génèrent des emplois et permettent une forte création de richesse, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence. Assurément cette problématique n'a pas du tout été prise en compte dans la réflexion, révélant un manque total de sensibilité en la matière. Une simple voie de garage avec un portique de transbordement ou un engin de levage, assorti d'un chemin à deux voies avec tourne char au bout, offrirait les mêmes services avec une emprise au sol bien moindre. Là aussi, le standard CFF est bien plus avantageux car il permet de faire pivoter la benne sur le wagon, le camion se présentant en biais par rapport à ce dernier pour hisser la benne. Une simple route quelque peu large, longeant les voies suffit pour le transbordement.

De plus, non content de gaspiller de la surface agricole, il est prévu, d'après les plans reçus, de planter des arbres sur la partie non utilisée. La forêt gagne constamment du terrain en Suisse, vous l'avez-vous-même dit, Monsieur le Président, lors de votre discours d'entrée en fonction. Des espaces jadis ouverts se ferment sous les grands arbres, les haies se densifient et nous voulons encore renforcer artificiellement cette tendance naturelle, avec à la clé l'entretien inhérent à cet aménagement, à savoir fau-

cher l'herbe entre les arbres, alors qu'il suffirait de ne pas en planter, ou alors une seule rangée le long du bord de la place pour la masquer et de laisser le paysan voisin faire les foins jusque-là, ceci sans frais. Il est évident que, dès le moment où l'on détruit de la surface agricole, on laisse à l'usage de l'agriculture le peu de surface non utilisé. Cela fait partie du marché en ce qui nous concerne. Cette surface boisée peut même être dangereuse pour le gibier, cela crée un cheminement entre la forêt existante en sud de la zone et la route cantonale, amenant les animaux à cette dernière.

Nous résumons nos questions :

- ~ Les bennes CFF et CJ sont-elles compatibles ? Sinon comment le problème sera-t-il résolu pour les déchets du bas du canton et du Nord vaudois ? Est-ce que les déchets devront être transvasés pour passer du réseau CFF au réseau CJ ?
- ~ Est-ce que la réalisation d'un lieu de transbordement, tel que traité dans le rapport, connecté au réseau CFF, a été étudiée ? Si oui quelle sont les raisons pour lesquelles cette variante n'a pas été retenue ? Si non pourquoi ?
- ~ Est-ce que l'aménagement projeté peut accueillir également les déchets du Nord vaudois et du bas du canton, ou faudra-t-il l'agrandir le cas échéant ?
- ~ La solution d'un portique de transbordement ou d'un engin de levage a-t-elle été envisagée afin de réduire le besoin en place et ainsi le goudronnage ?
- ~ L'aménagement de l'espace non utilisé est-il réellement projeté tel que dessiné sur le plan ? Le Conseil communal est-il ouvert à le rendre à l'usage agricole ?

Après avoir obtenu des réponses à ses questions, le groupe PLR se déterminera sur sa position vis-à-vis de ce rapport. Merci.

M. Fabien Wenger, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant le rapport relatif à une demande de crédit de CHF 272'400.- pour l'acquisition des terrains pour l'implantation de la plateforme de transbordement et pour le changement d'affectation partiel des biens-fonds 10936 et 10949, le NPL est d'accord sur ces deux points.

Toutefois, nous avons quelques questions :

Le transport routier actuellement en vigueur gare/VADEC sera-t-il remis au concours pour le projet Bellevue/VADEC ?

L'impact écologique sur les déchets provenant de tout l'Arc jurassien en train, pour les derniers kilomètres, n'est-il pas optimal ? N'y a-t-il pas une autre solution que de passer par la route ?

En 2015, l'usine de Cottendart fermera. Sachant que les déchets n'auront pas l'autorisation de circuler via le TransRun (si celui-ci voit le jour),

comment ceux-ci seront-ils acheminés à la gare de transbordement de Bellevue, sachant que les voies de CJ sont étroites ?

L'agriculteur propriétaire du terrain voit diminuer sa surface agricole. De ce fait, celui-ci procurera une perte de revenus. Une compensation de terrains lui a-t-elle été proposée ?

L'entrée des camions, sur la route principale, n'est-elle pas dangereuse, au vu de la forte fréquentation de cet axe routier ? Merci.

Mme Laure-Anne Herrmann Brandt, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En l'absence de Mme Monnard, je lirai son texte.

Le nouveau site de transbordement des déchets prévu à la gare CJ de Bellevue nous convient presque totalement. Les points positifs suivants ont été relevés lors de notre séance de préparation :

Le trajet prévu est le plus court jusqu'à VADEC pour l'acheminement des camions. Ce projet prévoit un renforcement de la cadence des trains, avec le doublement de la voie. L'utilisation de cette plateforme doit également servir à d'autres entreprises.

Le seul point négatif retenant l'attention des Verts est l'entreposage et le stockage des déchets. En effet, il est prévu une zone de filtration et d'infiltration à l'ouest de la plateforme. Il se pourrait qu'un container ou un stockage de déchets ait des fuites ou prenne feu. Où passeront alors les eaux polluées ?

Nous avons également pris bonne note que d'autres matériaux sans précisions pourrait être également transbordés à cet endroit, ce qui peut laisser supposer que nous pourrions, une fois ou l'autre, avoir affaire à des matières potentiellement toxiques ou dangereuses. Nous demandons donc que cette zone ne soit pas construite à la légère. Les eaux polluées ne doivent pas finir dans la Ronde, ni dans le Doubs. Si un problème majeur devait arriver, les eaux polluées devaient obligatoirement être récupérées dans un bac de rétention. Je vous remercie.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Certaines questions ont été posées, concernant le transporteur, qui a actuellement le mandat et qui pourrait avoir le mandat suivant. Ce transporteur est dans la salle. Nous sollicitons, en vertu de l'article 18, sa récusation et que l'autorité statue en son absence, conformément à l'article 19 du règlement général.

M. René Curty, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En effet, je fais actuellement les transports d'extrémités pour les CJ. Je peux répondre au représentant du NPL que ce sont les CJ qui ont le contrat et qu'ils font ce qu'ils veulent avec les transports d'extrémités, tant à La Chaux-de-Fonds, qu'à Tavannes et à Glovelier.

Je ne tiens pas à prendre part au débat, ni à voter. Si vous voulez que je sorte, je sors.

M. René Curty se récuse.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce rapport est annoncé comme débat court, mais la longueur de vos questions me forcera à dépasser un peu le temps de parole qui m'est imparti.

Je vous remercie de la lecture attentive que vous avez faite de ce rapport. Il s'inscrit dans la droite ligne du rapport de septembre 2010, avec la mise en zone spécifique de ce site de Bellevue et la proposition de l'acquisition d'une deuxième parcelle qui était annoncée dans le premier rapport de 2010. C'est la même systématique qui est appliquée. La Ville se charge d'acquérir les terrains, elle règle donc les aspects fonciers et mène les procédures d'aménagement du territoire. Ce sont ses partenaires qui mènent les études techniques pour la construction de la plateforme, avec l'ensemble des questions liées à la tension électrique, aux quais, aux surfaces nécessaires, aux longueurs de voies, etc...

C'est finalement le projet définitif qui permettra de définir la participation de chacun. Il y a, d'ores et déjà, accord entre l'ensemble des partenaires pour que tout ce qui aura été fait par anticipation par la Ville entre dans cette négociation des participations des uns et des autres. Tous les efforts faits par la Ville aujourd'hui pour anticiper sur les décisions à venir seront reprises dans l'examen du pot commun des participations des uns et des autres.

Je rappelle la nécessité, pour la Ville, d'aller relativement vite dans ce dossier, en tous cas de maintenir la pression sur ses partenaires, pour que puisse être libéré le site de Le Corbusier pour lequel nous attendons des résultats de concours d'architecture en août et septembre de cette année.

Ce site se situe hors du périmètre d'urbanisation de la Ville de La Chaux-de-Fonds, d'où la volonté de passer par une zone spéciale dans la procédure d'aménagement du territoire, un peu de façon comparable à ce qui a été fait avec les zones équestres qui se trouvent aussi en milieu rural, mais pour lesquelles on admet certaines constructions, avec la garantie que, si cette affectation est abandonnée, l'affectation revient quasiment automatiquement à la zone agricole. L'idée n'est donc pas d'étirer la ville de La Chaux-de-Fonds jusqu'au sommet du Chemin blanc, mais bien d'avoir, à cet endroit, une zone spécifique clairement limitée, avec des prescriptions précises. C'est cette même préoccupation qui motive le soin qui sera porté à l'aménagement du site, pour en garder le caractère rural et l'isoler clairement de la zone d'urbanisation.

Certains ont relevé que nous avions déjà acquis la maison Joux-Perret 16, à la suite du rapport de 2010. Cette maison est à disposition de

la Ville depuis le mois de juillet de l'année passée. Elle est louée depuis le début de l'année 2012. Elle génère un revenu locatif pur (sans les charges) de l'ordre de CHF 11'000.-. Cela représente 2.2%, c'est-à-dire la charge d'intérêts actuelle. Nous espérons louer de manière plus importante, mais comme le bail a dû être limité à la fin de cette année, nous arrivions à moins d'une année de durée de location. Évidemment, dans ces conditions, il ne s'agit pas d'un loyer usuel. Si d'aventure, le projet devait être complètement abandonné, cette maison serait louée à d'autres conditions. On pourrait même envisager que la Ville la revende. Mais, cela n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

Il n'y a pas de clé de répartition sur le projet définitif établi à ce jour. Nos partenaires ont aussi mis la main au porte-monnaie pour financer des études sur le projet technique (élaboration de la plateforme). Il n'y aura pas d'autres équipements que la construction de la plateforme elle-même. Il est prévu d'importantes restrictions aux types d'activités qui pourront se déployer sur ce site. Il s'agit vraiment de transbordement, éventuellement un peu d'activité qui permet de réduire la taille de ce qui est transporté. Il n'y aura pas d'entreposage de déchets particuliers et, par conséquent, pas de risques pour l'environnement. Il n'est pas question d'entreposer, à cet endroit, des hydrocarbures ou d'autres choses.

Il s'agit bien d'une procédure dite cantonale. Cela nous permet d'aller plus vite, puisque les procédures fédérales prennent jusqu'à 18 mois de plus. Dans cette procédure cantonale, la Ville bénéficie d'une délégation de compétences. Ce sont donc bien des permis de construire délivrés par la Ville, sur préavis du Canton, qui seront octroyés une fois la mise en zone entérinée.

Nous ne mettrons pas la maison Joux-Perret 16 en zone d'activités à haute valeur historique pour deux raisons. La première car cette maison n'a pas d'intérêt patrimonial particulier, contrairement à ceux que nous avons retenus pour ce type de zone. D'autre part, comme son nom l'indique, la zone d'activités à haute valeur historique prévoit de valoriser ces sites en y développant de l'activité, ce que nous ne souhaitons pas. Nous sommes d'avis que cela ne correspond pas à la définition de la zone. Nous avons acheté le bâtiment Joux-Perret 16 avec l'idée qu'il pouvait être transformé ou démolit, selon les besoins de la plateforme. Aujourd'hui, il est envisagé, par exemple, qu'il accueille une partie des installations électriques. Cela signifie qu'il subira même peut-être quelques outrages dans la construction de cette plateforme.

Les autres partenaires ont payé les études en cours. Les aspects fonciers que nous réglons en 2010 et cette année seront intégrés à la solution finale. Pour être clair, je n'irai pas beaucoup plus dans le détail de ce qui pourrait être fait, puisque la négociation entre les partenaires est en cours.

A ce stade, les trois partenaires ont de bons arguments pour dire qu'ils ne devraient rien payer. VADEC considère qu'il est client des CJ et

que, par conséquent, en payant le prix de la tonne il honore ce qu'il doit. Les CJ considèrent qu'ils répondent à un besoin spécifique qui n'est pas lié à l'exploitation ferroviaire et que, par conséquent, ils n'ont pas à en engager les frais d'investissements. La Ville de La Chaux-de-Fonds considère que c'est une affaire entre entreprises privées, certes d'utilité publique, mais qu'elle n'a pas grand chose à payer. Tout le monde voit bien que l'on ne pourra pas en rester là. Je soumetts à votre sagacité la question de savoir si la Ville a quelques intérêts supplémentaires dans l'affaire, dès lors que l'on parle de libérer le site Le Corbusier, éventuellement un deuxième site en ville, sur lequel nous faisons aujourd'hui du transbordement, le long de la ligne CJ. Il en va de l'existence même du site VADEC 2025 car si l'on ne peut pas transborder à proximité, il y a de fortes chances que l'on puisse remettre en question aussi cette localisation. En lien avec l'usine VADEC 2025, l'équivalent de 15'000 habitants sont chauffés avec la valorisation des déchets. Il en va également de la rentabilité de la ligne CJ, à terme, entre Glovelier et La Chaux-de-Fonds, par conséquent la desserte par des transports publics entre les Franches Montagnes et La Chaux-de-Fonds. Il en va de la possibilité, à terme, d'augmenter la cadence pour les voyageurs, avec un point de croisement et les haltes supplémentaires sur cette ligne. Avec cette infrastructure, nous avons la possibilité de sortir le trafic qui traverse la ville aujourd'hui, dans un sens en train, dans l'autre sens en camion.

Nous avons donc quand même quelques intérêts qui justifient de ne pas en rester à la somme de CHF 0.– dans les négociations avec nos partenaires. Je n'en dirai pas beaucoup plus puisque nous souhaitons quand même négocier avec eux.

Nos partenaires sont certes deux sociétés, mais derrière VADEC, il y a plusieurs partenaires également. Ce sont des communes de tout l'Arc jurassien qui livrent leurs déchets à VADEC. Ces communes sont elles-mêmes organisées en associations régionales autour de Delémont, de Porrentruy, du Jura bernois, etc... avec d'autres intérêts liés à la récupération des mâchefers.

Environ 10'000 tonnes des mâchefers repartent en direction de l'Arc jurassien, du Jura, du Jura bernois. Celles-ci représentent environ 714 bennes de 40m³, soit 714 camions.

VADEC, à Colombier, sera mis hors service en 2015. Il faudra, à cet endroit, mettre en place une installation de transbordement entre la route et le rail, pour que les déchets (environ 40'000 tonnes) puissent être acheminés vers d'autres sites d'incinération, dont une partie à La Chaux-de-Fonds.

Pour l'usine d'incinération à La Chaux-de-Fonds, c'est à fin 2024 que nous envisageons de mettre en service une usine d'une capacité d'environ 110'000 tonnes par an. La capacité de l'usine actuelle est de 53'000 tonnes par an. Avant 2024, pour profiter de cette nouvelle usine, il est prévu,

qu'avec VITEOS, nous étendons le réseau de chauffage à distance pour valoriser la chaleur produite.

Pour l'exportation de déchets hors de cette zone, pendant la période 2016/2024, des tractations sont en cours aujourd'hui, avec d'autres usines. Plusieurs ont manifesté leur intérêt. Cela se fera, en principe, sans désagrément pour les clients, puisque VADEC devrait se charger de la logistique.

Je confirme que c'est bien CHF 130.- la tonne qui est pratiqué par l'usine de Bienne. Le prix du marché se situe à CHF 170.- la tonne. C'est donc nettement en dessous à Bienne, pour des raisons que je ne peux pas expliquer. C'est bien pour rejoindre, ou se rapprocher, de ce prix que les rationalisations envisagées par VADEC sont projetées. En ne mettant notamment qu'une seule usine, nous devrions arriver à réduire le prix d'incinération de la tonne.

S'agissant des détours que feront ces déchets, j'aimerais insister sur le fait qu'une grande partie de la logistique existe déjà. Il y a notamment un site de transbordement route/rail à Tramelan ou à Tavannes.

Le site de Glovelier permet aussi ce genre de transbordement. Il est prévu que l'ensemble arrive par l'est en ville de La Chaux-de-Fonds, c'est-à-dire par le réseau CJ qui a cette logistique dans différents endroits, qui peut faire repartir les mâchefers vers d'autres de ses clients qui sont également reliés. Il y aura un transbordement entre les voies CFF et les voies CJ. Mais, celui-ci peut se faire avec des véhicules qui peuvent très facilement passer d'un réseau à l'autre. Il n'y aura donc pas besoin de vider les bennes pour en remplir d'autres. Soit les bennes passent sur des wagons avec des roues avec le bon écartement, soit les wagons supportent les écartements de voies. Effectivement, il n'est pas prévu que le TransRun accueille des convois de cette nature.

Cela fait deux ans que nous discutons avec l'ensemble des partenaires. Le projet, sur le plan technique, est bien avancé. Si, d'aventure, il ne devait pas se réaliser, une promesse de vente est négociée aujourd'hui avec le propriétaire du terrain agricole. Si c'est bien ce document que nous pouvons signer, nous n'activerons pas cette promesse, si la plateforme ne se réalise pas. Ce point n'est pas à l'ordre du jour.

Il faut de toute façon une deuxième voie puisque l'on ne peut pas arrêter des trains sur une voie sur laquelle des trains voyageurs passent. Il faut une voie qui s'écarte de la voie principale. En principe, il en faudrait même deux pour permettre les manœuvres du véhicule de traction. Dans ce cas, il y a une troisième voie liée à la volonté, à terme, de libérer, si cela est possible, le site de la gare de l'est. Le tout sera réalisé par étapes, en fonction des besoins. Une étape minimale sera mise en service au début, avec la libération du site Le Corbusier.

La plateforme envisagée sur la ligne CFF paraît difficile car, parmi les contraintes à réaliser, il faut que le terrain soit plat, afin que l'on puisse faire

ces deux voies de garage ou de transbordement. Cela paraît difficile à l'endroit que M. Ummel a évoqué. Toute la logistique qui est derrière est, aujourd'hui, sur le réseau CJ.

Le terrain mis en zone sera évidemment restitué à l'agriculture si l'on n'utilise qu'une partie de la plateforme. S'agissant de la partie arborisée, pour permettre d'avoir ces voies complètement à plat, on doit remblayer. Elle ne serait donc pas exploitable comme terrain agricole, au vu de la pente envisagée. De ce point de vue, je renvoie au souci d'aménagement que je citais en préambule.

Les entreprises qui pourraient avoir accès au site ne seront donc pas nombreuses. Une entreprise pourrait délocaliser un site qui existe déjà, sur ce site, pour en libérer un autre en ville de La Chaux-de-Fonds. Les discussions n'ont pas encore été entamées avec cette entreprise, c'est pourquoi je ne peux pas en dire beaucoup plus. Nous avons la nécessité d'anticiper sur ces questions.

M. Ummel, vous avez cité l'importante consommation de sol en disant qu'il n'y avait pas de contrepartie. J'ai rappelé que la contrepartie ne se situait pas là, mais sur le site Le Corbusier, avec des habitants et des emplois. Ce quartier nous évite une extension urbaine car c'est une manière de localiser en centre-ville, plutôt que par une extension du périmètre urbain. La contrepartie existe réellement et permet la valorisation du quartier Le Corbusier.

Le choix du rail est effectivement plus cher par personne. Il serait extrêmement curieux de faire ces efforts de tri de déchets pour en limiter le nombre, pour ensuite, se moquer de la façon dont ceux qui restent sont acheminés dans les usines d'incinération. Les transfères par poids lourds génèrent pollution, bruit (souvent dans les espaces urbains), détériorent les routes. Ce sont des coûts qui ne sont pas forcément pris dans le calcul facturé à celui qui fait transporter ses marchandises. A l'heure actuelle, on traverse les localités, y compris la ville de La Chaux-de-Fonds. Il y a une volonté politique, mais c'est une question qui fait débat aujourd'hui entre les trois cantons de l'Arc jurassien (Berne, Jura et Neuchâtel). Ceux-ci, pour l'instant, ont confirmé cette volonté et subissent quelques pressions. Cette question est donc régulièrement remise sur le tapis.

Pour les entreprises de la région, il y a un intérêt à avoir un transbordement à proximité de l'usine d'incinération. En effet, il y a plus de chances pour les entreprises de la région d'obtenir les mandats pour un transbordement Bellevue/VADEC. S'il faut aller chercher les marchandises dans le Nord vaudois, il y a toutes les chances que les entreprises vaudoises s'en chargent.

Le tonnage attendu est environ de 35% par rapport au tonnage 2011, c'est-à-dire entre 15'000 et 18'000 tonnes. Ensuite, les indications reçues de mon collègue montrent que l'évolution du tonnage suit le PIB, en général.

Les camions auront vraisemblablement des filtres à particules (en tous cas, tous les camions qui s'occuperont de déchets de la ville de La Chaux-de-Fonds). Mon collègue peut confirmer que, dorénavant, tous les nouveaux camions auront des filtres à particules. J'étais ravi d'entendre le Conseil général nous suggérer d'utiliser des véhicules qui peuvent récupérer l'énergie à la descente. Cela me fait vaguement penser à un débat sur les trolleys !

En revanche, je n'ai pas compris sur quelles réalisations vous souhaitiez des retours d'informations.

Les transports gare/VADEC sont remis au concours régulièrement par les CJ. Le seront-ils à cette occasion ou est-ce que cela sera simplement une prolongation du contrat actuel avec des échéances prévues ? Honnêtement, je ne peux pas vous le dire. Les CJ nous ont dit qu'ils ont déjà des échéances pour les remises au concours, aussi bien pour le rail que pour la route car ils sont appelés à soumissionner régulièrement.

Concernant le transfert Bellevue/VADEC, nous nous sommes demandé s'il y avait des alternatives par la route. Nous n'en n'avons pas trouvé, mais c'est en descente et il semble qu'il n'y avait pas vraiment d'alternatives sur le trajet le plus court possible. Des tapis roulants ne semblent pas possibles.

Oui, des compensations ont été proposées à l'agriculteur, en termes de compensation en surfaces cultivables. Il a décliné ces propositions pour se concentrer sur une négociation sur le prix, afin d'aboutir à la solution que nous vous proposons aujourd'hui.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons plusieurs fois constaté que, suivant la nature des sociétés à qui nous confions des mandats, nous avons un retour ou pas. Quand il s'agit de VITEOS ou VADEC, c'est la même chose. Ce sont des sociétés anonymes, dans lesquelles les collectivités publiques sont représentées. Nous, en tant que Conseillers généraux, nous n'avons pas un mot à dire.

Ce soir, sur l'ensemble de ce projet, que fait-on ? On dit que l'on est d'accord avec l'achat de ce terrain. Certaines garanties nous sont données par des arrêtés. Mais, pour la suite ? On ne sait pas.

Nous avons reçu aujourd'hui l'information que le concours du pont de l'Hôtel-de-Ville serait visible tantôt. Nous voyons qu'il y a des ouvertures. Mais, comment faire pour être mieux informés et qu'il n'y ait pas de déficit démocratique ? Nous en avons déjà parlé à la fin de la législature précédente et nous devrions poursuivre cette avancée, tant et aussi longtemps que des moyens ne sont pas mis à disposition pour exercer ces droits.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je comprends bien la question. Nous avons déjà eu effectivement l'occasion d'en parler et je vous ai déjà dit que je trouvais cette question parfaitement légitime. Dans les faits, je ne peux que répéter que, d'une manière ou d'une autre, il y a une sorte de déficit démocratique, lorsque les collectivités publiques se regroupent pour passer par des formes juridiques qui excluent quasiment les parlements des décisions importantes.

Nous venons avec des rapports d'étapes, comme c'est la deuxième fois le cas dans ce dossier. Chacun de ces débats est l'occasion de vérifier que, politiquement, il y a une adhésion au fait que, même si cela coûte un peu plus cher, on souhaite (en tous cas à La Chaux-de-Fonds) continuer de transporter par le rail, que l'on est d'accord avec les options VADEC 2025, que si l'on continue de négocier avec nos partenaires, nous le faisons avec une certaine assurance, etc...

Il y a aussi cette volonté de la part du Conseil communal de vous associer régulièrement, quand bien même la décision formelle sur tous ces points ne vous appartient pas toujours. Le Canton a décidé, le mois dernier, d'ouvrir un grand chantier sur la réforme des institutions. Peut-être que, dans les dix ans qui viennent, cette question du déficit démocratique y trouvera une petite place. Cela nous permettra de reprendre la question de la gouvernance de toutes ces entités externalisées.

Je ne peux guère vous en dire plus sur ce dossier aujourd'hui. Des commissions siègent régulièrement. Elles peuvent aussi être l'occasion d'obtenir de l'information supplémentaire.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les bennes peuvent-elles être passées du système des CFF au système des CJ ?

A ce jour, non. Mais, nous avons fait un essai ce printemps et cela sera possible dans le futur, avec un système ACTS. Ce dernier permet d'accueillir des bennes de 40'000 tonnes, alors que précédemment, ce n'était pas le cas.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR a trouvé des réponses satisfaisantes à ses questions. Il acceptera le rapport. Notamment sur le sujet de l'arborisation et de l'aménagement de la place, il peut encore exhorter le Conseil communal à être attentif à la consommation minimale de terres agricoles.

Notre ressenti est que cette question n'a pas tant été prise en compte, mais cela peut encore l'être, notamment en étudiant la possibilité d'un portique de transbordement.

Une gare de marchandises à voies étroites n'est pas une gare marchandises CFF. Cela manquera à notre ville à l'avenir. Dans le cadre des

désaffectations de voies qui seront peut-être envisagées, dans un avenir plus ou moins proche, il serait bon de réfléchir à la question d'avoir une telle structure, afin d'avoir la possibilité de recevoir des marchandises par voie CFF. Merci.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas eu de réponse concernant l'étude d'impact et concernant une estimation plus globale du projet en lui-même. Il est vrai qu'en 2010, nous avons acquis une jolie maison et que nous allons acquérir peut-être maintenant un beau terrain. Il va maintenant nous rester à viabiliser, en termes d'équipements, la surface. Nous devons déplacer et transformer la route H18, ce qui occasionnera également des frais. Il y aura encore la construction des quais, etc... Quelque part, nous n'avons pas le sentiment de savoir véritablement où l'on va ! Nous aimerions avoir cette vision.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. M. Ummel, j'aimerais vous lire la réponse détaillée que j'ai reçue de nos services qui me confirme qu'il faut de toute façon une ou deux voies pour le stockage des wagons, un accès goudronné pour que les véhicules puissent accéder aux wagons. Les CJ ont dessiné une variante qui utilise le moins de surface possible. Plusieurs variantes ont été étudiées sur le site de Bellevue, afin de minimiser l'emprise et le coût.

Nous essayons de faire le plus économique possible, aussi bien en consommation de terres qu'en coûts. Nous parlons néanmoins en millions (je n'ai malheureusement pas les chiffres avec moi). Nous parlons à raisons de plusieurs milliers de francs par jour, si des solutions de transbordement par camions doivent intervenir dans une période intérimaire.

La Ville de La Chaux-de-Fonds a d'ores et déjà dit clairement et sans équivoque, qu'il n'y aurait aucun franc de la part de la Ville pour la période intermédiaire. Nous avons pris toutes les précautions utiles en signant des conventions pour que nos partenaires libèrent le site Le Corbusier dans des délais raisonnables. Nous avons, en revanche, l'engagement vis-à-vis d'eux aussi de tout faire pour qu'ils puissent mettre en œuvre des solutions alternatives.

Pour la période suivante, pour l'instant, les trois partenaires ont de bons arguments pour ne pas engager d'argent. La Ville de La Chaux-de-Fonds considère, à ce stade, que cela ne sera pas à elle de faire le plus grand pas. De toute façon, les conditions auxquelles nous céderons le terrain pour cette infrastructure seront à nouveau l'objet d'une décision de votre Conseil.

Je ne peux pas vous répondre sur les coûts exacts. J'ai encore une séance demain consacrée à ce projet. Je répondrai, le cas échéant, à ma commission financière pour donner plus de détails sur ce point.

Formellement, aucune étude d'impact n'a été menée. Toute la procédure d'aménagement du territoire a été menée avec la procédure habituelle : consultation des services cantonaux par le SAT qui maîtrise la procédure et qui consulte lui-même les autres services qui ont posé une série de conditions. Il y a même eu deux tours de consultation, l'étude des variantes entre les quatre sites mentionnés dans le rapport, jusqu'à ce que l'on retienne celui de Bellevue. Il y a eu une évaluation de l'impact (qui n'avait pas, à proprement parler, la forme d'une étude d'impact) mais où l'impact à quand même été mesuré pour arriver au choix de la solution Bellevue. Depuis là, il y a eu un deuxième tour, avec consultation formelle du SAT, qui lui-même consulte les autres services, y compris le Service des forêts qui a demandé des compensations, le Service de la protection de l'environnement qui a imposé les restrictions à ce qu'il n'y ait aucune activité. L'aménagement des accès a été vu avec le Service des ponts et chaussées, qui l'a approuvé.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je prends note, avec satisfaction, de la position du Conseil communal concernant la volonté de résorber le déficit démocratique. Comme on dit, *c'est au pied du mur que l'on voit le maçon*.

Par contre, je suis extrêmement satisfait de savoir que, dorénavant, nos véhicules seront équipés de filtres à particules. Merci.

L'arrêté N°1 est accepté par 31 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 31 voix sans opposition.

Interpellation urgente Verts-POP

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne combat pas l'urgence.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous demandons l'urgence pour cette interpellation car, en date du 3 avril de cette année, le Conseil Communal nous avait assuré que l'acceptation du rapport concernant l'élargissement de la route des Menées et la réalisation de l'Allée du Tourbillon ne comportait pas un mandat de réaliser mais une autorisation de réaliser, si les TRN pouvaient exploiter cet accès... Ce qui ne semblait pas être le cas.

Or, le Conseil Communal a lancé un appel d'offres pour l'exécution de ce chantier dans la Feuille officielle du 1er juin !

Nous vous demandons ce soir de nous donner urgemment des précisions sur le développement de ce dossier. Effectivement, l'appel d'offres courait jusqu'au 22 juin, avec une réalisation prévue entre le 16 juillet et le 19 octobre 2012, ce qui ne permet pas de repousser notre interpellation à une prochaine séance.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si le Conseil communal a accepté l'urgence c'est que, effectivement, tous les faits mentionnés dans cette interpellation sont corrects, sauf le fait que le Conseil communal pourrait ne pas tenir sa parole. En l'occurrence, c'est tout à fait conforme à ce qu'il a déclaré devant votre autorité.

Le Conseil communal a réuni une séance entre les dicastères concernés et la compagnie TRN. Il a décidé que, durant l'été, d'une part, la recherche d'une solution alternative serait examinée et que, d'autre part, un projet remanié serait élaboré, pour voir dans quelles mesures nous pourrions arriver à des pentes maximales de 11% et dans quelles conditions d'intégration et de coûts. Il a chargé les TRN de certaines autres études. Nous avons examiné d'autres solutions qui permettraient (ou pas) d'exploiter le projet initial. Nous avons décidé de nous revoir à mi-août pour faire le point sur ces différentes pistes. Dans l'intervalle, nous avons décidé de mener à terme toute la procédure d'alignement, les négociations s'agissant des emprises foncières et de lancer les soumissions. Si nous devons réaliser cette route dans la deuxième partie de cette année, nous ne serions pas bloqués parce que nous avons pris du retard sur ces procédures.

Aujourd'hui, le Conseil communal, malgré le fait qu'il a décidé d'avancer dans toutes ces démarches, n'a pris aucune décision concernant la réalisation de cette route. Si c'est une autre variante qui doit être envisagée, il devra revenir devant vous et ne pourra pas la réaliser cette année. S'il existe une alternative d'itinéraires, nous ne la réaliserons pas, comme nous nous y étions engagés. S'il on peut réaliser cette route et que les TRN peuvent l'emprunter, nous souhaitons être en situation de la réaliser, d'où l'avancée de toutes ces procédures.

La décision n'est pas prise et, par conséquent, nous n'avons rien jugé comme travaux à ce stade. Nous avons lancé les soumissions pour être prêts.

Dans votre texte, il est encore fait mention de l'accord du Canton qui a participé à une partie de nos réunions également. Le Canton a effectivement accepté d'envisager la desserte par la ligne 5 actuelle pour une nouvelle année, sous réserve des derniers éléments du processus budgétaire qui est, comme chaque année, très difficile, en particulier dans la deuxième partie de l'année.

La décision sera prise, à la mi-août, de savoir si nous sollicitons ou pas, cette prolongation d'une année de la desserte par la ligne 5. Je rap-

pelle que nous avons quelques motifs de ne pas l'envisager sans réserve, puisqu'elle coûte au Canton, CHF 150'000.- et à la Ville CHF 150'000.-. Elle ne permet pas de desservir la gare du Crêt-du-Loche, ce qui reste un handicap. Tout cela mérite que l'on se donne l'été pour faire le point des situations les plus favorables que nous pourrions développer.

Mme Monique Erard, Verts : Je suis satisfaite.

Séance levée à 22h40

Le président :
Pierre-Yves Blanc

La secrétaire :
Celia Clerc

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat